



Strasbourg, 16 avril 2015

DECS-ENF (2015) 3

**Comité d'experts de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de
l'enfant (DECS-ENF)
2^e réunion**

**Obstacles aux droits des enfants aujourd'hui :
Qu'en pensent les enfants ?**

**Etude documentaire sur les avis et les priorités des enfants en vue d'orienter
la prochaine Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant**

(élaborée par Aoife Daly, Sandy Ruxton et Mieke Schuurman)

Table des matières

1. Résumé.....	3
2. Introduction.....	5
3. Méthodologie	6
4. Violence	10
5. Justice adaptée aux enfants	19
6. Participation des enfants	31
7. Enfants accueillis en protection de l'enfance.....	38
8. Discrimination.....	42
9. Education	48
10. Pauvreté des enfants et austérité	54
11. Conclusions.....	62

1. Résumé

Cette étude documentaire vise à déterminer les questions les plus importantes concernant les droits de l'enfant en Europe, et ce en s'appuyant sur la recherche disponible en la matière. Ainsi, l'avis des enfants sur leurs droits, de même que leurs recommandations pour améliorer la jouissance de ces droits, viendront alimenter la prochaine stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant pour la période 2016-2019. Nous avons examiné un vaste éventail d'études sur les opinions des enfants de toute l'Europe afin de mettre en lumière les thèmes qu'ils jugeaient les plus importants. La méthodologie employée pour identifier les informations essentielles tient compte de facteurs tels que la géographie, les groupes défavorisés et les principes de la CNUDE. Les points ici exposés sont ceux mis en exergue par les enfants. Voici donc les thèmes identifiés comme les plus importants pour les enfants :

Violence. Les enfants déclarent faire face à un niveau élevé de violence au sein et en dehors du foyer. Ils souhaitent être crus et soutenus lorsqu'ils signalent cette violence. Ils font des recommandations sur la manière de s'attaquer à ce fléau ; par exemple, en mettant un terme aux châtimens corporels, en adaptant mieux les services aux besoins des enfants et, enfin, en exerçant davantage de contrôle sur les actions entreprises pour remédier aux problèmes qu'ils signalent.

Justice adaptée aux enfants. Les enfants souhaitent recevoir davantage d'informations sur leurs droits et sur le système judiciaire, et les autorités doivent s'efforcer d'aider les enfants à faire confiance aux personnes qui opèrent au sein de ce système. Les enfants ne doivent pas être placés en détention : mieux vaut recourir à d'autres solutions (service d'intérêt général, par exemple). Les enfants placés en détention avancent de nombreuses recommandations pour améliorer les conditions de vie, souvent misérables dans les pays moins industrialisés. Les enfants de prisonniers exigent reconnaissance et assistance.

Participation des enfants. Alors que les enfants estiment avoir leur mot à dire dans les principales décisions qui affectent leur vie, ils se trouvent confrontés à une série d'obstacles à cet égard (procédures extrêmement complexes et indifférence des adultes, par exemple). Aussi convient-il de mettre en place toute une série de dispositifs propres à faciliter la participation dans différents groupes et contextes, et les enfants doivent toujours recevoir un retour d'information pour savoir si et comment leur avis est pris en compte.

Enfants accueillis en protection de l'enfance. Etre entendus, voilà qui présente une énorme importance pour les enfants placés ; or, beaucoup ne se sentent pas écoutés. Les enfants pensent que, pour leur éviter d'être placés ou pour leur permettre de vivre cette situation au mieux, de meilleures aides et interventions sont nécessaires. Les enfants placés mettent résolument l'accent sur la qualité du placement, ainsi que sur la possibilité de conserver des liens avec leurs familles de naissance.

Discrimination. Les enfants souffrent de discrimination à plusieurs titres et, de ce fait, peuvent subir une « double discrimination » : de par leur condition d'enfant et en raison de leur autre statut. La discrimination à l'égard des enfants du fait de leur âge reste peu comprise ou reconnue : il faut y remédier par une sensibilisation et par voie législative. Les enfants issus de milieux défavorisés – minorités culturelles et raciales, enfants handicapés, par exemple – souhaitent que leur expérience et leur culture soient mieux comprises.

Education. Les enfants veulent pouvoir davantage participer à l'école et aux décisions concernant leur éducation. Les enfants issus de milieux défavorisés se montrent tout particulièrement sensibles à la question de l'éducation ; ils exigent des mesures spéciales pour faciliter leur participation. Les brimades subies à l'école représentent un énorme problème pour de nombreux enfants. Il serait possible de mieux y remédier en multipliant les possibilités d'en parler et par une meilleure écoute de la part des enseignants.

Pauvreté des enfants et austérité. Les enfants s'inquiètent du climat économique actuel et de ses possibles répercussions sur leur propre situation financière et sur celle de leur famille. Sur ce point, voici leurs recommandations : une formation mieux adaptée aux besoins du marché et de meilleures possibilités d'emploi pour les jeunes ; des systèmes de protection sociale assurant des revenus et une sécurité convenables à ceux qui sont au chômage ; et, enfin, des services gratuits tels que des centres de jeunesse et de loisirs. Par ailleurs, les enfants veulent intervenir dans le processus décisionnaire qui préside aux dépenses publiques.

De la variété des expériences et des avis pris en compte se dégagent des thèmes universels. Premièrement et à une écrasante majorité, les enfants européens veulent être entendus et avoir une influence sur les questions concernant leurs droits. Malgré quelques très bonnes initiatives visant à impliquer les enfants, nombre d'entre elles restent symboliques et les enfants perdent vite leurs illusions. Deuxièmement, les enfants accordent une valeur considérable à leur famille et à leurs amis, ce qui a des conséquences pour la jouissance de leurs droits : les prestataires de services doivent réfléchir à la manière de mieux impliquer la famille lorsque, par exemple, les enfants réclament des informations sur les actions en justice. Troisièmement, les enfants sont conscients qu'une protection adéquate des droits exige une allocation suffisante des ressources publiques, en particulier pour aider les groupes plus marginalisés. Ils sont préoccupés par le climat économique actuel et par la réduction généralisée des dépenses. Les ressources occupent une place prioritaire dans les recommandations des enfants pour améliorer la prestation des droits. Ainsi réclament-ils que les professionnels et autres bénéficient d'une formation permettant de faciliter et de comprendre ces droits dans de nombreux domaines.

2. Introduction

L'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE), le droit de l'enfant à être entendu, est sans doute la disposition la plus novatrice de cet instrument. C'est grâce à cette disposition, du moins en partie, que beaucoup d'Etats, d'organisations et autres acceptent que les normes juridiques et les politiques relatives à l'enfant soient basées sur ses avis. Dans cette perspective, le Conseil de l'Europe a commandé une étude documentaire sur les opinions et les priorités des enfants¹ à travers l'Europe quant à leurs droits, afin qu'elles viennent alimenter la prochaine Stratégie sur les droits de l'enfant pour la période 2016-2019.

En Europe et comparativement à d'autres pays ailleurs dans le monde, les droits des enfants sont largement mis en application. Toutefois, bon nombre d'obstacles continuent d'empêcher une pleine jouissance de ces droits. Ainsi les enfants subissent-ils une discrimination en tant que groupe, et leurs besoins spécifiques sont souvent négligés au niveau de la famille, de l'école, de la collectivité locale et des prestataires de services. Les enfants particulièrement défavorisés – par exemple, les enfants victimes d'abus, handicapés ou issus d'autres groupes vulnérables – peuvent se trouver en butte à des atteintes graves et inacceptables de leurs droits. Les enfants eux-mêmes ont beaucoup à dire sur ces questions et sur la manière de les résoudre.

En conséquence, la présente étude documentaire entend analyser la recherche qui a tenté de savoir quelles questions importaient le plus aux enfants concernant leurs droits, mais aussi quels moyens leur semblaient les mieux à même de résoudre ces questions. L'étude tente d'identifier les rapports existant dans un spectre géographique aussi large que possible en Europe, en tenant compte de l'avis de beaucoup des groupes d'enfants les plus défavorisés. Livrer un instantané sur les avis des enfants à partir des recherches à disposition dans ce domaine, tel est l'objectif de cette étude. Elle ne cherche pas à donner une vue d'ensemble exhaustive sur les droits des enfants, pas plus qu'elle ne reflète l'opinion des auteurs. Examiner les rapports qui rendent compte de l'avis des enfants, tel est son objet.

¹ Dans le présent document, le terme « enfants » est employé pour désigner les jeunes de moins de 18 ans, bien qu'il soit admis que tous les moins de 18 ans ne s'identifient pas à ce terme. Le terme « jeunes » est utilisé lorsque c'est important pour le point traité.

3. Méthodologie

3.1 Collecte des données

Quelles sont pour les enfants les questions les plus importantes en matière de droits ? La réponse est difficile car les enfants constituent un groupe très diversifié. Certes, elle dépend beaucoup des recherches disponibles, mais nous avons conçu des méthodes permettant de cibler des thèmes plus spécifiques.

La tâche a débuté par un examen général de la documentation récente contenant les opinions des enfants sur les problèmes et difficultés qu'ils rencontrent. Nous avons identifié un vaste éventail de ressources documentaires auprès d'organisations intergouvernementales – Conseil de l'Europe et Union européenne, organisations gouvernementales/officielles, sources universitaires, organisations non gouvernementales, etc. Nous avons passé en revue les listes de sites web du Réseau européen des médiateurs pour enfants² et les sites web nationaux de l'Unicef afin d'identifier des études intéressantes. Les études utilisées sont très variées (études de cas, groupes de discussion, entretiens, sondages, enquêtes et questionnaires) et recourent à toutes sortes de méthodologies – y compris à des formes de participation émanant des enfants –, mais la plupart avaient un caractère consultatif³. L'équipe s'est employée à identifier des études qui :

- 1.1 ont été menées sur les droits des enfants en Europe ;
- 1.2 contiennent les avis des enfants ;
- 1.3 ont été réalisées récemment, en particulier les quatre dernières années.

Ces critères étaient impératifs pour déterminer s'il nous fallait ou non prendre en compte tel ou tel rapport de recherche. En revanche, pour identifier les questions les plus importantes pour les enfants en matière de droits, ont également été considérés les facteurs ci-dessous.

3.1.1 Thèmes cachés et géographie

Nous avons privilégié les études relatives à des enfants particulièrement vulnérables, dont les problèmes sont généralement les moins apparents, tels que les victimes d'abus sexuels et les enfants handicapés (ces problèmes sont désignés ci-après sous le terme « thèmes cachés »). Nous avons également donné la priorité aux études issues de pays d'Europe orientale et non européens, car les études menées sur les avis des enfants y étant plus rares que dans les pays européens, elles ont besoin d'être davantage mises en valeur (d'où le terme « géographie »). Nous avons sollicité, entre autres, des organisations non gouvernementales (ONG) de protection de l'enfance pour obtenir des informations sur nos domaines prioritaires. Cette démarche a été facilitée par la European Children's Rights Unit (unité européenne sur les droits des enfants) de l'université de Liverpool et par le réseau européen Eurochild. Nous espérons ainsi atteindre notre objectif, à savoir disposer d'études menées dans les zones géographiques en question et sur des thèmes cachés. Le but de l'étude documentaire était de couvrir des informations provenant du plus grand nombre de pays possible. Bien que nous n'ayons pas trouvé de recherches spécifiques à chaque pays européen, cette lacune est compensée par le fait que, parmi les études ainsi réunies, plusieurs couvrent les avis d'enfants de toute l'Europe.

² Disponible à cette adresse : http://enoc.eu/?page_id=210.

³ L'expression « émanant des enfants » se dit lorsque les enfants ont pris part à la conception et à l'exécution de la recherche, alors que « consultatif » signifie que leur avis a été demandé.

Par ailleurs, nous avons inclus des rapports rédigés en différentes langues européennes, dans le but d'accéder à une variété linguistique et géographique de documents aussi étendue que possible, sans pour autant perdre de vue notre préférence géographique pour les pays moins étudiés. Toutefois, la plupart des études relevées dans notre quête documentaire (y compris par le biais de notre demande d'information à travers l'Europe) sont en anglais. Peut-être cela reflète-t-il les langues maternelles des auteurs (anglais et néerlandais) et, par voie de conséquence, notre stratégie de recherche documentaire, mais ce fait indique aussi sans doute que beaucoup d'études sont publiées en anglais, même si elles sont réalisées dans des pays non anglophones. À noter, cependant, que notre étude documentaire contient une forte proportion de recherches provenant du Royaume-Uni, signe peut-être que ce pays privilégie résolument les travaux participatifs impliquant des enfants.

3.1.2 Etendue de l'étude et fréquence des thèmes

D'autres facteurs ont été jugés pertinents. Lorsqu'un document contenait des données particulièrement riches (couvrant les avis d'un grand nombre d'enfants, par exemple), il a fait l'objet d'une particulière attention⁴. Lorsque telle ou telle question avait donné lieu à de très nombreuses recherches (enfants placés, par exemple), nous en avons tenu compte, sans pour autant perdre de vue que cela pouvait indiquer l'importance d'une question pour les gouvernements et les ONG mais pas nécessairement pour les enfants eux-mêmes.

3.1.3 CNUDE et participation

Ont également beaucoup compté les principes généraux de la CNUDE, à savoir l'article 2 (non-discrimination), l'article 3 (l'intérêt supérieur de l'enfant), l'article 6 (le droit à la vie, à la survie et au développement) et, enfin, l'article 12 (le droit d'être entendu)⁵. Le choix des thèmes devait englober tous ces principes de manière aussi équitable que possible, sachant que tous les droits sont indivisibles et interdépendants.

Le principe de participation a inspiré, bien entendu, la réflexion qui sous-tend la méthodologie. Malgré l'impossibilité de faire participer directement les enfants, l'étude s'appuie sur les recherches recourant à une méthodologie des plus robustes pour obtenir leurs avis⁶. En outre, nous avons fait appel à un certain nombre d'universitaires et d'ONG spécialisés dans la participation des enfants pour nous aider à déterminer si l'étude documentaire couvrait les questions adéquates en termes de droits des enfants.

3.1.4 Sélection des études disponibles et identification des thèmes

Une fois réunies, les études pertinentes ont été ventilées dans un document Excel (voir en annexe). Ainsi l'équipe a-t-elle pu identifier les recherches disponibles, les classer par ordre de priorité après avoir déterminé dans quelle mesure elles correspondaient à nos critères et, enfin, sélectionner les thèmes à inclure dans notre étude.

Après examen de la documentation à disposition et des facteurs pertinents (tels qu'énoncés ci-dessus), l'équipe de recherche a pu sélectionner les thèmes qui, aux yeux des enfants,

⁴ Par exemple, l'étude rédigée par Kilkelly, U., *Paroles d'enfants sur la justice : synthèse de la consultation organisée par le Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (Conseil de l'Europe, 2010), a impliqué plus de 3700 enfants de plus de 25 pays européens.

⁵ Voir Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 : Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant* (27 novembre 2003) CRC/GC/2003/5.

⁶ Par exemple, les enfants ont participé à la conception et à l'exécution de cette étude : Children's Rights Alliance for England, *Speaking freely – Children and young people in Europe take action on ending violence against children in custody: Campaign report* (Children's Rights Alliance for England, 2013).

semblaient présenter la plus grande importance. Voici les thèmes qui reviennent avec le plus d'évidence : violence ; justice adaptée aux enfants ; participation des enfants ; enfants placés ; discrimination ; éducation ; et, enfin, pauvreté des enfants et austérité. Il ne semble pas possible de classer ces thèmes par ordre de priorité car aucune étude récente n'a interrogé directement les enfants européens pour savoir quels droits leur étaient les plus importants⁷.

Les quatre grands principes de la CNUDE apparaissent clairement dans ces thèmes. Si tous les thèmes identifiés comportent des éléments de chaque principe général (par exemple, les enfants en situation de pauvreté ont le sentiment que leur droit d'être entendus est négligé), chacun de ces thèmes correspond à une catégorie – la participation des enfants se classe parfaitement sous l'article 12 (droit d'être entendu) ; la pauvreté des enfants et l'éducation se rangent sous l'article 6 (le droit à la vie, à la survie et au développement). Les domaines du placement, de la violence et de la justice peuvent appartenir à une rubrique de l'article 3 (protection de l'intérêt supérieur de l'enfant), tandis que la discrimination couvre l'article 2.

3.2 Analyse des données

Les données ont été analysées au moyen de la méthode d'encodage afin d'établir de grands thèmes à partir des études examinées. Une fois identifiés les sept principaux thèmes issus de la recherche (violence, justice adaptée aux enfants, etc.), une analyse plus approfondie a été effectuée pour identifier d'autres thèmes et tendances (violence au sein du foyer, par exemple). Nous avons régulièrement appliqué des vérifications croisées pour veiller à ce que notre méthode d'établissement des priorités permette d'obtenir une représentation aussi large que possible des avis des enfants. Dans chaque section ont été recueillis des résultats récapitulatifs.

Les recommandations fournies à partir des données sont celles des enfants, issues des études examinées. Dans certains cas, lorsque cela nous a paru nécessaire et opportun, nous avons inclus les recommandations faites par les auteurs des rapports examinés, du moins dans la mesure où elles procédaient de la consultation des enfants eux-mêmes. Les auteurs de cette étude documentaire se sont abstenus de donner leur propre opinion, l'objectif étant d'assurer que les avis des enfants participent de la prochaine Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant.

3.3 Défis de la recherche

Présenter dans une brève étude documentaire un vaste panorama des avis des enfants européens concernant leurs droits, voilà qui est une tâche difficile. Les enfants constituent un groupe aussi varié et hétérogène que celui des adultes. Les expériences et les avis diffèrent selon l'âge, le genre, la race, l'appartenance ethnique, la ville, la nationalité, le handicap, le statut économique et, à vrai dire, selon une foule d'autres facteurs y compris la personnalité. Autre problème : le manque de disponibilité des études sur l'avis des enfants dans de nombreux domaines, ainsi que le manque de clarté de certains rapports et de leurs conclusions quant au positionnement des enfants, notamment lorsque ceux-ci ne sont qu'une

⁷ À noter que, dans une enquête d'Eurobaromètre réalisée en 2009, il semble que la violence et l'éducation soient les principales questions qui préoccupent les enfants. Dans cette enquête, les enfants ont reçu une liste restreinte de questions à sélectionner, lesquelles ne semblent pas s'être appuyées sur la CNUDE. Malgré l'intérêt incontestable de ces données, ces facteurs limitent sans doute trop le potentiel de l'étude pour permettre de tirer des conclusions générales quant aux avis des enfants sur leurs droits. Commission européenne, *Eurobaromètre Flash – Les droits de l'enfant* (mai 2009).

petite partie de l'étude. C'est donc avec ces défis à l'esprit que sont assurément faites et tirées les généralisations et les conclusions de la présente étude documentaire.

4. Violence

L'article 19 de la CNUDE impose aux Etats de protéger les enfants contre toutes les formes de violence. Pourtant, les enfants se trouvent confrontés à des niveaux élevés de violence dans toutes les sphères sociales : milieu familial et/ou pairs et institutions avec lesquels ils sont en contact.

Cette situation a des répercussions sur tous les droits des enfants ; par exemple, en les empêchant de dire ce qu'ils pensent et de jouir de leur droit de participation⁸. En particulier, les études sur les avis des enfants indiquent que les groupes vulnérables – notamment les enfants demandeurs d'asile⁹, les enfants vivant dans des zones défavorisées¹⁰ et les enfants autrement vulnérables (par exemple, handicapés ou issus de groupes minoritaires) (voir, notamment, l'étude réalisée en Roumanie¹¹) – courent un risque accru de violence et de harcèlement.

Les filles et les femmes disent se trouver fréquemment confrontées à une violence sexiste¹². Les enfants montrent qu'ils sont extrêmement conscients de la violence qui les menace car, dans plusieurs études, ils la mentionnent parmi les questions prioritaires liées à leurs droits¹³.

⁸ Voir, par exemple, Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in the Republic of Moldova – A Council of Europe policy review* (Conseil de l'Europe, 2013) (participation des enfants et des jeunes en République de Moldova, en anglais uniquement).

⁹ Voir, par exemple, Commissaire à l'enfance pour l'Angleterre, *What's going to happen tomorrow – Unaccompanied children refused asylum* (Commissaire à l'enfance pour l'Angleterre, 2014).

¹⁰ Unicef, *Écoutons ce que les enfants ont à nous dire - Adolescents en France: Le grand malaise – Consultation nationale des 6-18 ans 2014* (Unicef, 2014).

¹¹ Unicef Roumanie, *Helping the 'invisible' children- Second evaluation report* (Unicef Roumanie, 2013). Le rapport indique que les enfants roms courent considérablement plus de risque d'être victimes de violence domestique que les enfants roumains.

¹² *Integrated Response to Violence against Women in Serbia/Unicef, Preliminary research results (Integrated Response to Violence against Women in Serbia/Unicef, 2013).*

¹³ 44 % des jeunes citoyens de l'UE ont mis ce point en première ou deuxième position prioritaire dans le rapport de la Commission européenne, *Eurobaromètre Flash – Les droits de l'enfant*, note 7 *supra*. Voir aussi Ofsted, *Children on rights and responsibilities: a report of children's views by the Children's Rights Director for England* (Ofsted, 2010), où les jeunes citent les abus et les traitements cruels parmi leurs dix premières questions prioritaires.

Résumé – Voici ce que pensent les enfants en général :

Violence au sein du foyer

- Les châtiments corporels ne doivent pas servir de méthode de discipline, et la parentalité positive doit être enseignée.
- Pour s'attaquer à la violence domestique, les enfants doivent disposer de services adaptés à leurs besoins individuels ainsi qu'à ceux des adultes de la famille.
- Il faut essayer de renforcer les réseaux d'aide informelle et les relations existantes (mère et enfant, par exemple) afin de soutenir les enfants victimes de violence domestique, car les approches formelles risquent de l'effrayer.
- Les enfants fuyant la violence domestique ont besoin d'un hébergement de bonne qualité et facilement accessible. Les adolescents (souvent exclus) doivent eux aussi être hébergés.

Violence en milieu carcéral

- Le recours à la contrainte en détention doit être soumis à des règles précises et strictes. Les enfants ne doivent pas avoir le sentiment de ne pas être crus lorsqu'ils signalent des incidents.
- Il faut veiller à ce que le personnel soit rigoureusement approuvé et sélectionné en raison de son réel plaisir à travailler avec des enfants et des jeunes.

Violence sexuelle

- Les services travaillant avec des enfants rescapés de violence et/ou d'exploitation sexuelle doivent se montrer compréhensifs, neutres, ouverts et cohésifs ; les enfants doivent pouvoir instaurer une relation de confiance avec un interlocuteur privilégié.
- Des services de conseil, un contact avec des enfants se trouvant dans la même situation, la sécurité de l'hébergement et une éducation adéquate, voilà qui aidera les enfants en détresse.
- L'éducation sur le consentement sexuel doit aborder la question du « blâme de la victime ». La question du consentement sexuel et des gangs exige tout particulièrement une action urgente.
- Les systèmes de justice pénale doivent faire en sorte d'éviter un nouveau traumatisme des enfants qui se présentent comme victimes ou témoins de violence sexuelle.
- Parents et enfants ont besoin d'être mieux informés sur la manière de préserver la sécurité en ligne et, d'autre part, l'éducation sexuelle doit aborder avec les enfants le problème de la pornographie sur internet.

4.1 Violence au sein du foyer

4.1.1 Châtiment corporel

Les enfants disent généralement placer leurs relations familiales avant tous les autres facteurs et, pour la majorité des enfants, la famille est un lieu très heureux¹⁴. Pourtant, les enfants déclarent se trouver confrontés à des niveaux élevés de violence au sein du foyer, malgré le fait que les châtiments corporels soient désormais interdits dans beaucoup de pays européens¹⁵. Dans une étude allemande, par exemple, un enfant sur cinq affirme subir de la violence au sein de sa famille¹⁶. Dans bon nombre d'Etats européens, les châtiments corporels demeurent acceptables tant sur le plan social que légal¹⁷. Dans une étude sur les droits de l'enfant réalisée en Moldova, voici ce qu'affirme un enfant : « *Les parents usent de la violence contre leur enfant sans raison, parce qu'ils ont des ennuis au travail ou à la maison, et l'enfant est comme le jouet de l'humeur de ses parents.* »¹⁸ Selon une étude irlandaise, le recours au châtimement corporel par les parents fait que l'enfant « *se sent malheureux, perturbé, mal-aimé, désolé, effrayé, en colère et gêné.* »¹⁹ Même si certains enfants jugent le châtimement corporel acceptable dans certaines circonstances, de nombreuses études menées à travers l'Europe indiquent que c'est assez rarement le cas²⁰. Comme le dit un jeune Hongrois : « *On n'apprend pas par les coups* »²¹. Des jeunes de toute l'Europe soulignent la nécessité d'en finir avec le châtimement corporel, et recommandent un enseignement de la parentalité positive²². En Moldova, les enfants rappellent la nécessité de « *lancer une campagne pour lutter contre le châtimement corporel des enfants* »²³.

4.1.2 Violence domestique

Les enfants se trouvent couramment confrontés à la violence domestique, le plus souvent exercée par le père. Les enfants disent être utilisés comme outil par le parent violent (par exemple, être battu pour peiner la mère) et éprouver une extrême détresse lorsqu'ils voient ou entendent un parent se faire agresser²⁴. D'après des études menées avec des enfants, il apparaît clairement que les prestataires de services passent à côté des besoins spécifiques de

¹⁴ Voir, par exemple, Ipsos MORI et Nairn, A., *Children's well-being in UK, Sweden and Spain: The role of inequality and materialism – A qualitative study* (Ipsos MORI, 2011).

¹⁵ La Suède est le premier pays à avoir interdit explicitement toutes les formes de châtimement corporel à l'encontre des enfants, en 1979. Voir, par exemple, Bussmann, K. D., *The effect of banning corporal punishment in Europe: A five-nation comparison* (Martin-Luther-Universität Halle, 2009).

¹⁶ Child and Youth Welfare Association, *First children and young people's report on UN reporting on the implementation of the UN Convention on the Rights of the Child in Germany* (Child and Youth Welfare Association, 2010).

¹⁷ Voir, par exemple, Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in the Republic of Moldova*, note 8 *supra*, et Department for Children, Schools and Families, *A study into children's views on physical discipline and punishment* (Department for Children, Schools and Families, 2006).

¹⁸ Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in the Republic of Moldova*, *ibid.*

¹⁹ Nixon, E., *Children's perspectives on parenting styles* (Children's Research Centre, 2011).

²⁰ Voir, par exemple, Nixon, *ibid.* ; Department for Children, Schools and Families, note 14 *supra* ; Schuurman, M. (ed.), *Speak up! Giving a voice to European children in vulnerable situations* (Eurochild, 2012).

²¹ Schuurman, *ibid.*

²² Réseau européen des médiateurs pour les enfants, Séminaire annuel ENYA 25 et 26 juillet 2011, Belfast, Irlande du Nord (Réseau européen des médiateurs pour les enfants, 2011).

²³ Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in the Republic of Moldova*, note 8 *supra*.

²⁴ National Society for the Prevention of Cruelty to Children, *Meeting the needs of children living with domestic violence in London* (National Society for the Prevention of Cruelty to Children, 2011); Office of the Minister for Children Ireland, *Listening to children: Children's stories of domestic violence* (Office of the Minister for Children Ireland, 2007).

l'enfant²⁵, s'attachant plutôt aux besoins des adultes impliqués en présumant qu'il en résultera automatiquement un bénéfice pour l'enfant. Les enfants soulignent combien il leur est important que la mère reçoive l'aide dont elle a besoin, mais aussi que la famille fasse l'objet d'une approche globale, l'enfant étant traité comme un individu à part entière : « *Le soutien de toute la famille est une aide réelle... en cas de face à face mère-enfant(s), un auxiliaire supplémentaire intervient.* »²⁶

Les enfants confrontés à des abus domestiques font face à de graves défis. Les enfants affirment que quitter leur foyer pour fuir le parent violent les plonge dans la détresse, d'autant qu'ils ont du mal à se faire des amis et à les garder²⁷. Beaucoup d'enfants disent aussi préférer des voies d'assistance informelles, surtout parce qu'ils craignent les répercussions pour la mère si le problème fait l'objet d'une intervention officielle²⁸. Autre problème fréquent : les adolescents ne sont pas autorisés à séjourner dans les refuges de femmes, ce qui sépare parent et enfant et accroît le risque de sans-abrisme pour les jeunes concernés²⁹. La violence domestique est un facteur récurrent dans les tribunaux des affaires familiales. En Ecosse, une étude montre que 55 % des enfants interrogés dans le cadre d'un conflit familial avec violence domestique ne souhaitent pas être en contact avec l'auteur (présumé) : « *Les enfants ont avancé le fait d'être agressés physiquement ou verbalement, la destruction de biens, leur sentiment de tristesse ou de frayeur ainsi que l'alcoolisme parental, comme raisons de refuser tout contact.* »³⁰

« Voice e Against Violence » est un groupe de jeunes, en Ecosse, qui ont une expérience directe de la violence domestique. Ils proposent de nombreuses recommandations pour améliorer les services pratiques, notamment le renforcement des relations avec les professionnels et autres ; par exemple : « *De meilleurs conseils de la part des travailleurs sociaux... de la confiance.* »³¹ Ils parlent aussi des difficultés rencontrées pour trouver un hébergement d'urgence : « *On a besoin rapidement d'un bon endroit où séjourner ! Pas de listes d'attente ! Dans les refuges, il faut davantage de place pour ne pas avoir à partager la salle de bains, etc., pour pouvoir inviter des amis et décorer sa propre chambre.* »³²

La plupart des enfants qui vivent une violence domestique considèrent leur famille comme leur plus grand soutien. En Irlande, par exemple, la recherche a montré que, « *pour la majorité des enfants interrogés, le plus grand soutien — pratique et affectif — vient de leur fratrie, puis de leur mère.* »³³ Point fréquemment souligné dans la recherche, l'assistance nécessaire pour reconstruire la relation mère-enfant lorsqu'elle a été détériorée par la violence domestique. Les jeunes du groupe Voice Against Violence disent haut et fort qu'ils veulent que « *les mères soient aussi aidées à reconstruire la relation* »³⁴. En Roumanie, les enfants affirment recourir très rarement à l'assistance téléphonique ou autre soutien en dehors de

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Voice Against Violence, *Question time- Peer education project report* (Voice Against Violence, 2012).

²⁷ National Society for the Prevention of Cruelty to Children, note 24 *supra*.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ National Society for the Prevention of Cruelty to Children, note 24 *supra* ; Office of the Minister for Children Ireland, note 24 *supra*.

³⁰ McKay, K., *The treatment of the views of children in private law child contact disputes where there is a history of domestic abuse* (Scottish Commissioner for Children and Young People, 2013).

³¹ Voice Against Violence, note 24 *supra*.

³² *Ibid.*

³³ Office of the Minister for Children Ireland, note 24 *supra*.

³⁴ Voice Against Violence, note 24 *supra*.

leurs amis et de leur famille lorsqu'ils rencontrent des problèmes, ce qui fait là encore ressortir l'importance de trouver des moyens d'aider les relations personnelles de l'enfant³⁵.

Les campagnes d'éducation doivent aussi jouer un rôle dans l'éradication de la violence domestique. En Serbie, des études indiquent que la majorité des jeunes aimerait que les questions concernant la violence sexiste – notamment la prévention – soient abordées à l'école³⁶.

4.2 Violence en milieu carcéral

Il est largement prouvé que les mineurs subissent énormément de violence en milieu carcéral³⁷. Ces dernières années, plusieurs études ont recueilli leur avis sur cette question. L'organisation « Children's Rights Alliance for England » a réalisé une étude où les enfants menaient campagne pour mettre fin à la violence à l'égard des jeunes détenus en Autriche, à Chypre, en Angleterre, aux Pays-Bas et en Roumanie. Dans cette étude et dans d'autres, les enfants ont des avis bien tranchés sur la manière de résoudre cette question.

Pour les mineurs en détention, un problème majeur est celui de la violence exercée par le personnel³⁸. En Angleterre, par exemple, ils se disent victimes de violence par voie de contrainte : « *Quelqu'un vous maintient les bras et la tête en bas... ça donne envie de se débattre. Ça fait mal* »³⁹. En particulier, les filles parlent de problèmes de santé mentale dus à l'usage de la force. Les jeunes ont le sentiment d'un recours excessif à la force, estimant qu'il faudrait davantage essayer de régler les problèmes par la parole⁴⁰.

Pour le recrutement du personnel, les jeunes proposent plusieurs recommandations éclairantes. Ils soulignent la nécessité de recruter un personnel qui aime travailler avec les jeunes, et qui en a fait la preuve⁴¹. Le personnel doit venir du même genre de milieu que celui des enfants dont il va s'occuper, et il doit se montrer juste et à leur écoute⁴². Le personnel doit aussi être bien formé sur des questions telles que psychologie et droits de l'enfant, ainsi que sur la manière de gérer les conflits sans recourir à la violence. Les jeunes participeront à la formation afin de communiquer leur point de vue sur, par exemple, quand intervenir ou non dans une variété de situations susceptibles de se produire en détention. Il faut établir des règles claires et précises sur l'usage de la force par le personnel, lequel doit être bien formé dans ce domaine. Les moyens de contrainte ne doivent servir qu'en dernier ressort, lorsque les alternatives ont échoué. En Angleterre, des enfants ont rédigé un descriptif de poste à l'intention du personnel des établissements de détention pour jeunes, détaillant les qualités personnelles requises pour bien travailler avec des mineurs en détention, et mentionnant les « *attitudes positives* » et « *neutres* »⁴³.

³⁵ Unicef Roumanie, *State of adolescents in Romania* (Unicef Roumanie, 2013).

³⁶ *Integrated Response to Violence against Women in Serbia/Unicef, Preliminary research results (Integrated Response to Violence against Women in Serbia/Unicef, 2013).*

³⁷ Children's Rights Alliance for England, note 6 *supra*.

³⁸ Children's Rights Alliance for England, note 6 *supra* ; Commissaire à l'enfance pour l'Angleterre, *Young people's views on restraint in the secure estate* (Commissaire à l'enfance pour l'Angleterre, 2011).

³⁹ National Society for the Prevention of Cruelty to Children, *A consultation with young people on the use of restraint in custody* (National Society for the Prevention of Cruelty to Children, 2008); cité dans Children's Rights Alliance for England, *You feel like you're nothing: The UN study on violence against children* (Children's Rights Alliance for England/ National Society for the Prevention of Cruelty to Children, 2008).

⁴⁰ Children's Rights Alliance for England, note 38 *supra*.

⁴¹ National Society for the Prevention of Cruelty to Children, note 38 *supra*.

⁴² Children's Rights Alliance for England, note 6 *supra*.

⁴³ *Ibid.*

En Angleterre et en Roumanie, de jeunes militants ont tenté d'inciter à l'installation de caméras et de magnétophones dans les établissements de détention et de police⁴⁴. En Angleterre, les jeunes soutiennent que ce type d'équipement permettrait d'obtenir des preuves de ce qui s'est passé dans tel ou tel incident au lieu de deux histoires différentes, en particulier parce qu'ils sentent que la parole du personnel jouit d'une plus grande crédibilité que la leur... Bref, cela dissuaderait le personnel de commettre des violences⁴⁵.

Dans certains Etats, la violence à l'égard des mineurs en détention est particulièrement grave et fréquente. En Ukraine, les jeunes disent recevoir de sévères corrections de la part de la police et autre personnel en cas de détention pour interrogatoire : « *Ils ont recommencé à me battre sans même m'interroger* »⁴⁶. Bien que les lieux de détention ukrainiens soient décrits par les jeunes comme moins violents que les centres de détention provisoire⁴⁷, ils présentent tout de même de grands dangers. Dans certains établissements, non seulement il existe des sous-cultures selon lesquelles des détenus « puissants » peuvent commettre des abus sur des détenus plus vulnérables, mais il arrive que ces pratiques soient encouragées par le personnel : « *Le prof leur dira de me battre et ils le feront* »⁴⁸.

4.3 Violence et exploitation sexuelles

Tout porte à croire que les filles se trouvent régulièrement confrontées à l'expérience et/ou à la menace de violence et d'exploitation sexuelles. En Serbie, 74 % des étudiantes disent avoir subi une forme ou une autre de violence sexiste depuis le début de l'année universitaire 2013/2014⁴⁹. En Angleterre, des écolières déclarent être couramment victime de harcèlement de la part d'étrangers dans la rue, mais aussi de la part de pairs et de gangs dans leur voisinage⁵⁰. Généralement, elles ne le signalent pas, surtout du fait qu'elles se sentent « regardées de haut » par la police⁵¹. En Ecosse, par le passé, les filles ont évoqué la menace de violence sexuelle comme faisant partie de leur quotidien⁵².

Récemment, l'Angleterre et le Pays de Galles ont multiplié les études sur l'exploitation sexuelle, du fait de l'apparition de plusieurs cas mettant au jour des problèmes répandus et systématiques⁵³. En Angleterre, l'Association for Young People's Health a élaboré un projet innovant mené par des jeunes : *Be Healthy* (soyez en bonne santé)⁵⁴. Ce projet porte l'attention sur un certain nombre de questions cruciales pour les jeunes ayant subi une exploitation sexuelle. Des jeunes disent clairement que le manque d'estime de soi peut conduire, entre autres, à la dépression et à des comportements à risque (consommation d'alcool, usage de drogue et relations malsaines). Écoutons l'une des filles du projet : « *Les jeunes filles sont vulnérables... Si quelqu'un leur accorde la moindre attention, elles croient*

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Unicef, *Torture and ill-treatment of children in conflict with the law in Ukraine* (Unicef, 2013).

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Integrated Response to Violence against Women in Serbia*/Unicef, note 36 *supra*.

⁵⁰ *Real voices – child sexual exploitation in Greater Manchester: An independent report by Ann Coffey, MP*. Octobre 2014.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² Burman *et al.*, « *A view from the girls* » – *Exploring violence and violent behaviour: ESRC full research report* (ESRC, 2000).

⁵³ *Real voices – child sexual exploitation in Greater Manchester*, note 49 *supra*.

⁵⁴ Association for Young People's Health, *Be Healthy* (université du Bedfordshire/ Association for Young People's Health, 2013).

savoir dans quoi elles s'engagent. En fait, elles finissent simplement par se faire utiliser et abuser »⁵⁵.

Selon les enfants nécessitant des services ad hoc (*in need of relevant services*⁵⁶), *les services doivent se montrer compréhensifs et neutres, et leur laisser le choix quant au moyen de s'exprimer*. Les enfants disent clairement ne pas vouloir être poussés vers tel ou tel type d'assistance : « *Si les services empêchent plus ou moins les jeunes de leur dire 'non', ceux-ci risquent tout simplement de chercher un moyen de les éviter – en débranchant le téléphone ou en donnant n'importe quelle excuse !* »⁵⁷. Travailler avec la même personne dans la durée est important pour les enfants, et il est souhaitable que l'aide provienne d'un seul et même service pour résoudre différentes questions : les enfants désirent une certaine cohérence et ne pas avoir à courir d'un service à l'autre pour différentes choses⁵⁸. D'où l'importance évidente d'instaurer des relations de confiance avec les prestataires de services, ce que les enfants soulignent fréquemment. Des enfants victimes d'exploitation sexuelle exposent leur situation : « *Je ne vois pratiquement jamais ma travailleuse sociale... Elle ne sait pas vraiment ce que je deviens* »⁵⁹. En République serbe de Bosnie, les études montrent la nécessité d'une plus grande coopération entre les agences gouvernementales pour fournir aux enfants des services pertinents⁶⁰.

Services de conseil, contact avec d'autres enfants se trouvant dans la même situation, sécurité du logement et éducation adéquate, voilà les types d'aide que réclament les enfants⁶¹. Le soutien des pairs est aussi un facteur dominant pour parvenir à surmonter les effets de l'exploitation : « *...c'est bon de savoir qu'on n'est pas la seule* »⁶².

4.3.1 Consentement et violence sexuelle dans les gangs

Le point de vue des enfants sur le consentement sexuel est des plus délicats, reflétant les attitudes de la population en général. En Serbie, les études indiquent que la majorité des étudiants rejette la responsabilité de la violence sexuelle sur la victime⁶³. En Angleterre, bien que les jeunes soient généralement sensibilisés aux cadres législatifs qui entourent le consentement, en général, filles et garçons mettent le viol au compte des actions de la victime ; par exemple, porter des vêtements suggestifs ou boire de l'alcool⁶⁴ : « *Cela donne des idées fausses, la manière dont on s'habille* »⁶⁵. Toujours au Royaume-Uni, les études soulignent la nécessité d'une éducation qui remette en cause le « blâme de la victime »⁶⁶.

⁵⁵ National Working Group for Sexually Exploited Children and Young People, *In a new light – Photographs & words from the Having Our Say Project* (Children in Need/université du Bedfordshire).

⁵⁶ L'Association for Young People's Health, note 53 *supra*.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Smeaton, E., *Running from hate to what you think is love: The relationship between running away and child sexual exploitation* (Barnardos, 2013).

⁶⁰ Médiateur pour les enfants de la Republika Srpska, *Child sexual exploitation* (Médiateur pour les enfants de la Republika Srpska, 2010).

⁶¹ Street Reach, *Our stories: Out of the box: Young people's stories* (Street Reach, 2009).

⁶² National Working Group for Sexually Exploited Children and Young People, note 53 *supra*.

⁶³ *Integrated Response to Violence against Women in Serbia/Unicef*, note 36 *supra*.

⁶⁴ Coy, M. *et al.*, *Sex without consent, I suppose that is rape – How young people in England understand sexual consent* (Commissaire à l'enfance pour l'Angleterre, 2013).

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*

En Angleterre et au Pays de Galles, des études sur la violence sexuelle au sein des gangs montrent que les attitudes vis-à-vis du consentement sexuel sont particulièrement problématiques⁶⁷. Les services sont insuffisants pour traiter les problèmes susceptibles de survenir (par exemple, les personnes perçues par les professionnels comme des auteurs potentiels)⁶⁸. Les enfants sont conscients de l'incidence négative des coupes budgétaires dans ce domaine sur la capacité des victimes à trouver un soutien : « *Il y avait des choses comme... beaucoup de clubs de jeunes, mais il n'y en a plus autant qu'avant. Le financement a été réduit et la plupart ont fermé, alors je ne sais pas où tous ces jeunes iraient... si ce n'est à la police* »⁶⁹. Cette étude menée avec des enfants ayant l'expérience des gangs met l'accent sur une double nécessité : d'une part, éduquer les enfants et autres sur la nature du consentement et, d'autre part, mener un travail global à long terme (en particulier, travaux de jeunesse d'intérêt général et systèmes d'encadrement de la jeunesse).

4.3.2 La justice pénale et les victimes de violence sexuelle

Au Royaume-Uni, les enfants envoient un message fort : « *La nécessité d'un système judiciaire adapté aux victimes d'exploitation sexuelle et qui n'engendre pas de nouveau traumatisme chez celles ou ceux assez courageux pour l'affronter* »⁷⁰. Après s'être présentés comme victimes d'un abus, les jeunes ont souvent le sentiment d'être devenus encore plus vulnérables ; de ne pas toujours être convenablement protégés⁷¹ ; que les résultats sont inadéquats : « *Pourquoi les peines sont-elles moins lourdes pour le viol que pour les délits liés à la drogue ?* »⁷² Les jeunes disent se heurter à un manque de compréhension et de communication dans le système, et finir par se sentir démunis face à des processus où ils sont engagés et dont le contrôle leur échappe : « *Si vous dites quelque chose à un adulte, alors il décide plus ou moins de la suite des événements... puis la police s'en mêle même si ce n'est pas toujours ce que vous souhaitez...* »⁷³. Les jeunes rencontrent trop de paternalisme lorsqu'ils font appel au système de justice pénale en tant que victime ou témoin de violence sexuelle, et ils estiment que les décisions en la matière devraient être prises avec eux plutôt que pour eux⁷⁴. Ils apprécient énormément lorsque les professionnels expliquent le pourquoi et le comment des processus juridiques, malheureusement, cette démarche est peu fréquente⁷⁵.

4.3.3 Violence sexuelle et internet

Avec la fréquence de la pornographie qui circule en ligne (notamment, dans les médias sociaux), internet ne multiplie pas seulement les opportunités pour les enfants, mais aussi les dangers. Selon des études menées en République serbe de Bosnie, les enfants perçoivent le plaisir d'internet avant les dangers, et les élèves de l'enseignement secondaire estiment que

⁶⁷ Beckett, H. et al., *It's wrong...But you get used to it – A qualitative study of gang-associated violence towards, and exploitation of, young people in England* (université du Bedfordshire/Commissaire à l'enfance pour l'Angleterre, 2013).

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Young Peoples' Advisory Group, *What works for us – Young Peoples' Advisory Group Annual Report 2010-2011* (université du Bedfordshire, 2011).

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ Beckett, H. et Warrington, C., *Making justice work – Experiences of criminal justice for children and young people affected by sexual exploitation as victims and witnesses* (université du Bedfordshire, 2015).

ce sont les élèves du cycle primaire qui courent davantage de risques⁷⁶. En Angleterre, la recherche montre que la pornographie sur internet joue un rôle important dans la vie des enfants, modelant souvent leurs comportements sexistes : « ...c'est très dégradant pour les femmes, si bien que cela peut rendre un peu sexiste à leur égard »⁷⁷. Cela peut biaiser la perception des enfants vis-à-vis du sexe et imprégner les attitudes envers les femmes et les filles.

Les enfants ne sont pas avares de suggestions pour assurer la sécurité en ligne. Tout d'abord, apprendre à surfer sur internet en toute sécurité (« *Learning to keep yourself safe online* »⁷⁸) par le biais de l'éducation pour les adultes comme pour les enfants⁷⁹. Dans certains pays, tels la Serbie, les parents étant moins chevronnés qu'ailleurs dans l'utilisation d'internet, les enfants affirment les considérer moins comme des « partenaires » en la matière⁸⁰, situation qui met potentiellement l'enfant en danger. Aussi les Etats doivent-ils veiller à ce que les parents soient suffisamment éduqués pour pouvoir surveiller comment leurs enfants se servent d'internet. Les enfants participant au Réseau européen des médiateurs pour les enfants recommandent que, dans ce domaine, l'éducation fasse partie des programmes scolaires et qu'elle donne lieu à une coopération entre gouvernement et fournisseurs de sites web⁸¹. En outre, il faut que l'éducation sexuelle aborde des questions concernant les relations et le consentement sexuel afin d'éradiquer l'usage généralisé de la pornographie sur internet par les enfants.

⁷⁶ Médiateur pour les enfants de la Republika Srpska, *Child sexual exploitation* (Médiateur pour les enfants de la Republika Srpska, 2013).

⁷⁷ Coy *et al.*, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

⁷⁸ National Working Group for Sexually Exploited Children and Young People, note 53 *supra*.

⁷⁹ Médiateur pour les enfants de la Republika Srpska, note 76 *supra*.

⁸⁰ Popadić, D. et Kuzmanovic, D., *Utilisation of digital technologies, risks, and incidence of digital violence among students in Serbia - Summary* (Unicef, 2013).

⁸¹ Réseau européen des médiateurs pour enfants, note 14 *supra*.

5. Justice adaptée aux enfants

Les enfants peuvent avoir affaire au système judiciaire à plusieurs occasions : par exemple, pour répondre à une accusation de délit, dans le cadre du système de prise en charge ou pour des questions de droit familial. Le secteur de la justice est crucial pour les enfants et, en la matière, ils tiennent particulièrement à ce que leurs besoins soient pris en compte dans l'élaboration des politiques⁸². Les enfants jouissent, au niveau international et national, d'un certain nombre de droits relevant d'une justice adaptée aux enfants, notamment le droit d'égalité devant les tribunaux et les cours de justice (article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques), le droit à un procès équitable (article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme) et le droit d'être entendus dans toute procédure les intéressant (article 12 de la CNUDE). Ces derniers temps, plusieurs études d'envergure se sont interrogées sur deux points : comment les enfants vivent-ils l'expérience des systèmes judiciaires en Europe ? Comment mieux adapter ces systèmes aux enfants ?

Résumé – Voici ce que pensent les enfants en général :

Participation aux systèmes judiciaires

- Les enfants demandent une information plus complète et mieux adaptée pour pouvoir participer plus efficacement aux systèmes judiciaires. Ils souhaitent la recevoir en priorité de leurs familles, lesquelles doivent être aidées à informer et à soutenir les enfants.
- Il convient d'examiner la possibilité (et, surtout, l'efficacité) de recevoir des informations autrement que, par exemple, via les agents officiels et l'assistance téléphonique, car les enfants ne les trouvent pas intéressantes.
- Les agents officiels doivent examiner comment mieux s'assurer de la confiance des enfants.
- Les procédures doivent se dérouler de manière à permettre aux enfants d'être présents, de comprendre ce qui se passe et de sentir que leur participation est à la fois possible et bienvenue.

Enfants en conflit avec la loi

- La police doit communiquer plus efficacement avec les enfants et veiller à ce qu'ils se comportent avec respect.
- Un représentant légal doit exprimer les souhaits de l'enfant, doit bien communiquer avec lui et doit lui montrer qu'il comprend parfaitement son affaire.
- Les enfants souhaitent parler à la personne qui prend la décision, et ce en priorité et avant que la décision soit prise.
- Les enfants souhaitent bénéficier de meilleures activités, d'une meilleure éducation et d'une meilleure formation durant leur détention – en particulier, cette période doit les préparer à trouver un emploi lors de leur libération.

⁸² Commission européenne, *Eurobaromètre Flash – Les droits de l'enfant*, note 7 *supra*.

- Les conditions de vie en détention doivent être meilleures pour les enfants. La nourriture, par exemple, compte beaucoup pour leur qualité de vie. Dans les pays européens économiquement moins favorisés, des améliorations s'imposent de toute urgence ; par exemple, les enfants ne doivent jamais se trouver en détention avec des adultes.
- Les enfants en détention requièrent davantage d'aide psychologique. Ils apprécient beaucoup les systèmes de parrainage par des pairs, où un détenu plus âgé ou plus ancien offre son assistance.
- Les enfants en détention ne croient pas aux systèmes de recours. Par ailleurs, ils réclament davantage de contact avec leur famille, souhaitant qu'elle soit plus impliquée dans leur réinsertion.
- Dans leur majorité, les enfants ne pensent pas que le système de justice pénale soit le meilleur lieu pour traiter de leur comportement délinquant ; ils préféreraient des activités d'intérêt général, une médiation et, selon le cas, un auxiliaire de confiance privilégié.

Enfants de prisonniers

- La police doit être formée pour se conduire comme il convient en cas d'arrestation d'un parent devant ses enfants.
- Les enfants de prisonniers ont besoin de conseillers et de rencontrer d'autres enfants dans une situation semblable à la leur ; ils demandent à ce que soit traité le problème des brimades qu'ils subissent à l'école.
- Les enfants demandent davantage d'aide pour pouvoir rendre visite à leurs parents plus souvent, et les prisons doivent davantage faciliter les visites en autorisant les jeux et autres activités.

5.1 Participation aux systèmes judiciaires

La vaste *consultation organisée par le Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* visait à faire le point sur les avis et les expériences des enfants concernant les systèmes judiciaires. Dans cette enquête d'envergure, 3 700 enfants de plus de 25 pays européens ont répondu à un questionnaire – et des groupes de discussion ont été organisés –, ce qui a permis de recueillir une masse d'informations sur les avis et les expériences des enfants dans ce domaine. Les expériences vécues par les enfants dans un vaste éventail de procédures – pénales, familiales, pour placement institutionnel et pour immigration – ont été examinées. Ce qui ressort essentiellement de l'étude, c'est que les enfants veulent un soutien de la part de la famille et des amis ; ils font peu confiance aux détenteurs de l'autorité et ils veulent participer aux affaires qui les concernent dans les systèmes judiciaires⁸³.

5.1.1 Information et procédures adaptées aux enfants

S'agissant de la participation, un point crucial émerge : les enfants exigent d'être mieux informés dès lors qu'ils ont affaire à des systèmes juridiques. Les enfants se plaignent souvent de ne pas recevoir suffisamment d'information sur les questions juridiques pour bien les comprendre. Parmi les enfants ayant répondu à la *consultation organisée par le Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants*, 77 % ont dit qu'ils auraient souhaité recevoir plus d'informations sur leurs droits lorsqu'ils ont été confrontés au système judiciaire⁸⁴. Ces informations, ils veulent si possible qu'elles viennent de personnes qui leur sont proches (leurs parents, par exemple). Sinon, les enfants veulent d'abord obtenir des informations

⁸³ Kilkelly, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

⁸⁴ *Ibid.*

générales en ligne, via des services communautaires locaux tels que cabinets médicaux ; étonnamment peut-être, la dernière source d'informations souhaitée est l'assistance téléphonique⁸⁵. Aussi convient-il d'examiner les raisons qui se cachent derrière ce manque d'intérêt pour l'assistance téléphonique, car elle peut être le dernier recours lorsqu'un enfant n'a nulle part ailleurs où s'adresser. Peut-être serait-il nécessaire de mieux faire connaître ce type de services, ainsi que récemment recommandé dans un rapport sur la participation des enfants en Moldova⁸⁶.

En Ecosse, le système d'auditions des enfants est un modèle unique : un groupe de citoyens ordinaires mais spécialement formés établit les besoins sociaux des enfants dans les affaires de garde ou de détention, ainsi que dans certaines affaires de droit pénal. Il va de soi que l'enfant impliqué assiste aux auditions ; en fait, il a le *devoir* d'être présent. L'on aurait donc lieu de supposer que les enfants sont bien préparés à ces auditions. Or, selon une étude, seuls 30 % des enfants interrogés ont déclaré s'être entretenus avec leur travailleur social avant l'audition⁸⁷. Les enfants se plaignent de recevoir avant l'audition une foule de documents qu'ils trouvent pénible de remplir : « *Il y a des tas de papiers... J'ai horreur de ça.* »⁸⁸ Même si un document ou un fascicule est spécialement élaboré à l'intention des enfants, cela ne remplace pas un échange direct avec une personne de confiance. En Ecosse, les enfants sont souvent laissés sans réelle préparation à l'audition, d'où leur anxiété et leurs craintes lorsqu'elle a vraiment lieu⁸⁹.

En très grande majorité, pour parler des questions juridiques les concernant, c'est à leurs parents et amis que les enfants souhaitent s'adresser. Cependant, en Slovaquie, les enfants ont l'impression que leurs parents ne souhaitent pas aborder de telles questions avec eux, persuadés que ce silence est une protection⁹⁰. D'où la nécessité pour les autorités d'intervenir davantage auprès des parents et autres proches des enfants afin d'assurer que les familles sont suffisamment ouvertes aux questions juridiques. Les familles doivent être encouragées à informer les enfants et à leur donner des explications ; c'est non seulement ce qu'ils veulent⁹¹, mais il est clair que se montrer ouvert plutôt que cachottier est meilleur pour le bien-être des enfants⁹².

5.1.2 Défiance à l'égard de l'autorité

La consultation organisée par le Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants a abouti à une constatation frappante : alors que la plupart des enfants préviendraient leur

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in the Republic of Moldova*, note 8 *supra*.

⁸⁷ Voir, par exemple, Zoie Montgomery, *Let's all make a change for children and young people: A young person's review of research on children's views of the children's hearings system* (Scottish Children's Reporter Administration, 2012).

⁸⁸ Children's Hearings Reform Team, *The views of children* (Children's Parliament/ Children's Hearings Reform Team, 2010), cité dans Children's Hearings Scotland, *Children and young people's views and experiences of children's hearings – A summary* (Children's Hearings Scotland, 2013).

⁸⁹ Who Cares? Scotland, *Hearing Scotland's children: The expert views of Scotland's children and young people* (Scottish Children's Reporter Administration, 2011), cité dans Children's Hearings Scotland, *ibid.*

⁹⁰ Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in the Slovak Republic – A Council of Europe policy review* (Conseil de l'Europe, 2012) (participation des enfants et des jeunes en République slovaque, en anglais seulement).

⁹¹ Kilkelly, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

⁹² Voir, par exemple, Martynowicz A., *Children of imprisoned parents* [Institut danois pour les droits de l'homme (IDDR), Bambinisenzasbarre, université d'Ulster et Réseau européen pour les enfants de détenus (EUROCHIPS), 2011].

famille ou amis s'ils étaient maltraités, ils ne le diraient *pas* à un représentant officiel (fonctionnaire de police ou travailleur de santé, par exemple). Pour justifier ce refus de parler à des agents officiels, les enfants invoquent la peur : peur pour leur famille, peur de ne pas être crus, peur que la confidentialité ne soit pas respectée. Dans son rapport, le Conseil de l'Europe souligne l'immense défi à relever par ceux qui entendent fournir des services aux enfants en danger, notamment pour arriver à développer et à maintenir des relations positives de confiance avec eux⁹³.

5.1.3 Droit d'être entendu et présence en audience

Lors de la consultation organisée par le Conseil de l'Europe, environ la moitié des enfants ont été interrogés sur ce point juridique, quoique 16 % ne s'en souvenaient pas⁹⁴. Dans leur vaste majorité, les enfants jugent important de faire entendre leur point de vue, ainsi que de s'adresser directement à la personne responsable de la décision⁹⁵. Cependant, seuls 36 % des enfants interrogés ont eu l'impression que leur avis avait été pris au sérieux, ce qui peut laisser entendre « *un manque d'explication... Il se peut que personne ne leur ait expliqué combien pesaient leurs opinions* »⁹⁶. Comme indiqué plus haut à propos de l'Ecosse, ne pas préparer ni informer correctement les enfants avant leurs auditions⁹⁷ peut non seulement nuire à leur participation, mais les rendre réellement inquiets sur ce qui les attend. Ainsi le témoignage d'une jeune fille : « *À ma première audience, j'ai cru que j'avais affaire à la police et que si je parlais, on allait m'arrêter* »⁹⁸.

Dans la consultation menée par le Conseil de l'Europe, les enfants ont déclaré être présents à peu près une fois sur deux lorsque des décisions juridiques importantes étaient prises à leur sujet ; par exemple, au pénal ou sur les affaires familiales. Les enfants se plaignent de ne pas comprendre les procédures telles qu'elles se déroulent. Selon des études menées en Slovaquie, les rares enfants présents aux procédures les concernant avaient été incapables de comprendre ce qui se passait : « *Ils ont simplement énuméré un tas de numéros de paragraphes et je n'ai rien compris du tout, si bien que je n'ai pas eu la moindre idée de quoi ils parlaient.* »⁹⁹ Ainsi les jeunes se retrouvent-ils avec l'impression d'être considérés comme une quantité négligeable dans ces procédures. Dans les auditions écossaises, les enfants disent aussi se sentir perdus et exclus par le langage complexe utilisé, qu'ils appellent « *grands mots* » (*big words*) ou « *mots savants* » (*posh words*)¹⁰⁰. À l'évidence, il convient de redoubler d'efforts pour mener les procédures de manière à permettre aux enfants d'être présents, de comprendre ce qui se passe et de sentir que leur participation est à la fois possible et bienvenue.

5.2 Enfants en conflit avec la loi

Les enfants en conflit avec la loi comptent par les plus vulnérables dans la société, en particulier lorsqu'ils finissent en détention, c'est-à-dire incarcérés par la police, en prison ou en établissement fermé. Parmi les enfants en prison, l'on estime qu'un sur trois est atteint de problèmes de santé mentale¹⁰¹, état que l'expérience souvent solitaire de l'incarcération peut

⁹³ Kilkelly, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ Voir, par exemple, Montgomery, note 87 *supra*.

⁹⁸ Who Cares? Scotland, note 89 *supra*.

⁹⁹ Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in the Slovak Republic*, note 90 *supra*.

¹⁰⁰ Children's Hearings Scotland, note 87 *supra*.

¹⁰¹ Kilkelly, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

exacerber ; ainsi ce témoignage : « *Je me sens désabusé et séparé du monde dans lequel vous autres vivez* »¹⁰².

5.2.1 Rapports avec la police

Dans sa consultation, le Conseil de l'Europe fait ressortir le « *rôle particulièrement important de la police, qui constitue le principal point de contact entre les mineurs et le système de justice même pour ceux qui n'ont jamais été concernés de plus près par ce système* »¹⁰³. À noter que les enfants affichent des attitudes négatives à l'égard de la police dans plusieurs rapports de recherche. En Belgique, les enfants affirment être interrogés par la police sans raison : « *Quand on leur demande pourquoi on est contrôlés alors qu'on n'a rien fait, ils vous répondent simplement : 'la ferme' !* »¹⁰⁴. Dans la consultation organisée par le Conseil de l'Europe, les enfants ont donné de nombreux exemples de ce qu'ils considèrent comme un traitement injuste de la part de la police (être étiqueté pour port d'une capuche, se faire crier dessus, etc.)¹⁰⁵. La police est encore plus mal perçue parmi les groupes minoritaires. En Ecosse, par exemple, dans le groupe des jeunes LGBT (lesbiennes, gay, bisexuels et transgenres), à peine plus de la moitié (54 %) se sent en sécurité avec la police¹⁰⁶. Dans sa consultation, le Conseil de l'Europe parle d'une méfiance de la police bien ancrée chez de nombreux jeunes, attitude résultant de leurs expériences dans leur entourage ou face à la justice¹⁰⁷. D'où la nécessité, selon l'auteur, que la police communique plus efficacement avec les jeunes et qu'elle leur manifeste plus de respect¹⁰⁸.

5.2.2 Rapports avec les avocats

Parmi les jeunes interrogés dans le cadre de la consultation organisée par le Conseil de l'Europe, certains déplorent l'inefficacité de leur avocat lorsqu'ils étaient en conflit avec la loi. Ils se plaignent du manque de contacts constructifs avec leur avocat au cours de leur placement en détention. Certains estiment que l'avocat ne les a pas préparés à la détention (par exemple, en leur prédisant une peine avec sursis qui, finalement, n'a pas été prononcée). D'autres regrettent que leur avocat ait été remplacé en cours de procédure, ou ont l'impression que qu'il n'était pas suffisamment informé sur leur dossier¹⁰⁹. En Belgique, des jeunes déclarent que l'avocat devrait mieux les représenter, notamment en écoutant davantage ses jeunes clients et en étant spécialement formé pour travailler avec eux : « *Souvent, l'avocat de l'aide juridique ne connaît pas votre dossier et ne vous défend pas du tout. Il se contente généralement d'approuver les décisions du juge* »¹¹⁰.

En Ecosse, le rôle du représentant légal lors des auditions d'enfants peut se révéler fort ambigu¹¹¹, question pouvant se poser fréquemment dans la législation nationale pour les affaires de droit non pénal. Ainsi est-il souvent malaisé de savoir si l'avocat représente les

¹⁰² National Children's Bureau, *Children and young people in the youth justice system – Report of seminars organised by the All Party Parliamentary Group for Children 2009/10* (National Children's Bureau, 2010).

¹⁰³ Kilkelly, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹⁰⁴ Unicef Belgique, *Voilà ce que nous en pensons ! Second rapport des enfants et des jeunes de Belgique devant le Comité des droits de l'enfant* (Unicef Belgique, 2010).

¹⁰⁵ Kilkelly, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹⁰⁶ Gouvernement écossais, *Children and young people's experiences of, and views on, issues relating to the implementation of the United Nations Convention on the Rights of the Child* (Gouvernement écossais, 2013).

¹⁰⁷ Kilkelly, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ Unicef Belgique, *Voilà ce que nous en pensons !*, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹¹¹ Rachel Ormston et Louise Marryat, *Review of the children's legal representation grant scheme: Research report* (Gouvernement écossais, 2009).

souhaits ou le meilleur intérêt du jeune ou les deux. En revanche, les enfants interrogés en Ecosse sont catégoriques : le rôle du représentant légal est de représenter leurs souhaits, non ce que le représentant pense être de l'intérêt supérieur de l'enfant¹¹².

Dans certains pays, la justice semble particulièrement manquer de procédure équitable et les enfants en pâtissent. En Ukraine, les jeunes signalent de réels problèmes quant à leur représentation légale, la décrivant généralement comme indifférente (« *Je ne sais pas s'il a lu mon dossier avant le procès* »), voire comme paraissant être du côté du procureur¹¹³.

5.2.3 Procédure pénale

Parmi les souhaits exprimés par les enfants dans la procédure de droit pénal, un thème particulièrement fort se dégage : pouvoir parler directement au juge. Les enfants veulent pouvoir parler au juge en priorité, avant que quelqu'un d'autre ne l'ait fait ; sinon, ils ont l'impression que des propos négatifs et préjudiciables ont déjà été tenus sur eux lorsqu'ils arrivent enfin à s'exprimer. Ils souhaitent tout particulièrement dire au juge lors de la sentence qu'ils sont conscients d'avoir eu tort et qu'ils voudraient bénéficier d'une seconde chance¹¹⁴. De jeunes Belges confient avoir eu envie de raconter au juge leur histoire à leur manière : « *Dix minutes après que le jugement a été prononcé, on est déjà dehors et en route pour le centre de jeunes délinquants. Quand j'ai commencé à expliquer ma situation, j'ai eu le sentiment qu'ils ne me croyaient pas à voir leurs regards méfiants. J'ai senti qu'ils doutaient de ma parole, alors maintenant, je ne veux plus rien dire... De toute façon, ils n'écoutent pas* »¹¹⁵.

Le traitement au cours du procès est une question majeure pour les jeunes, qui se disent gênés d'apparaître menottés devant leur famille et, en particulier, d'être assis loin d'elle dans la salle d'audience : « *[...] alors qu'ils avaient justement envie d'être près de leur famille pour se sentir soutenus* »¹¹⁶.

En Ukraine, une question urgente se pose en matière de droits du fait qu'un procès au pénal se termine rarement par un acquittement, car le juge devrait alors lancer une procédure pénale à l'encontre de l'enquêteur et du procureur. Un jeune dit avoir été interpellé durant son procès par le juge avec cette question : « *À ton avis, qu'est-ce que je vais choisir ?* »¹¹⁷. Les juges sont décrits par les jeunes Ukrainiens comme « *indifférents au dossier* »¹¹⁸.

5.2.4 Les jeunes et la détention

La détention est censée être une mesure de dernier recours pour les jeunes. Ils la décrivent comme « *horrible* »¹¹⁹ et, de fait, être enlevé à sa famille est certainement une expérience beaucoup plus perturbante pour un jeune que pour un adulte. Comme indiqué au chapitre précédent sur la violence, les jeunes en détention sont, par exemple, très souvent soumis à la violence du personnel et autres. Ils évoquent aussi un certain nombre d'autres questions liées à leurs droits.

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ Unicef, *Torture and ill-treatment of children in conflict with the law in Ukraine*), note 46 *supra*.

¹¹⁴ Kilkelly, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹¹⁵ Unicef Belgique, *Voilà ce que nous en pensons !*, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹¹⁶ Kilkelly, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹¹⁷ Unicef, *Torture and ill-treatment of children in conflict with the law in Ukraine*, note 46 *supra*.

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ Kilkelly, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

5.2.4.1 Activités et éducation

Les jeunes considèrent les activités comme un outil crucial pour réduire la violence en détention. En Roumanie, par exemple, les jeunes affirment que la violence entre détenus se produit surtout pendant le week-end, lorsque le manque d'activités engendre l'ennui¹²⁰. En Autriche, ils décrivent le sport comme une activité qui permet de construire des relations et, aussi, d'apaiser tout un chacun¹²¹. Des passe-temps tels que la musique et l'art sont souvent cités par les jeunes comme essentiels pour améliorer le bien-être, créer de la solidarité entre les détenus et fournir un exutoire aux émotions¹²². Malheureusement, ces types d'activité sont rarement proposés aux jeunes en détention. En Angleterre, en 2012-13, seuls 45 % des jeunes interrogés ont dit pouvoir sortir tous les jours dehors pour faire de l'exercice et, dans une institution, ils n'étaient que 5 %¹²³.

Education et formation adéquates, voilà encore une question jugée cruciale en matière de droits par les jeunes en détention, mais ces prestations sont souvent citées comme inadéquates¹²⁴. C'est une question importante pour les jeunes de Bosnie-Herzégovine ; par exemple : « *On perd notre temps ici, on ne va pas à l'école. Quand on sortira, on ne pourra pas trouver de travail.* »¹²⁵ En Angleterre, parmi les jeunes interrogés dans le cadre d'une étude effectuée en 2012-13, un sur dix a affirmé ne pas suivre d'études ni de formation, ce nombre étant encore supérieur pour les Noirs et pour les jeunes appartenant à des minorités ethniques¹²⁶. En Roumanie, les jeunes réclament une éducation de meilleure qualité, d'une part pour retrouver confiance en eux et, d'autre part, pour avoir de meilleures chances de réussite en fin de détention¹²⁷. Les jeunes Roumains demandent également à pouvoir suivre études et formation dans les centres de détention provisoire, afin de ne pas perdre le temps qui pourrait être passé à l'école¹²⁸.

5.2.4.2 Conditions de vie

Les jeunes décrivent les conditions de vie en milieu carcéral comme déterminantes pour leurs droits, mais aussi propres à réduire la violence entre détenus. Ainsi des cellules plus grandes permettraient-elles aux jeunes de se sentir moins « limités » et, par là même, moins agressifs. Les détenus au comportement agressif devraient être identifiés et tenus à l'écart des autres – il conviendrait aussi de consulter les jeunes sur ces questions afin de détecter la violence cachée, dont ils se plaignent fréquemment¹²⁹.

La nourriture revêt aussi de l'importance pour les jeunes en détention. En Bosnie-Herzégovine, les enfants lui reprochent d'être médiocre et répétitive : « *Tout se ressemble : le même riz, les mêmes haricots, le même ragoût de légumes...* »¹³⁰. En Autriche, les jeunes

¹²⁰ Ana Balan, *Juvenile justice in Romania - From best practices to institutions and procedures* 1-2, *Romanian Journal of Sociology* 51 (2011).

¹²¹ Children's Rights Alliance for England, note 6 *supra*.

¹²² Par exemple, Children's Rights Alliance for England, *ibid*.

¹²³ Youth Justice Board, *Children and young people in custody survey* (Youth Justice Board, 2012-13).

¹²⁴ Voir, par exemple, Include Youth (2009), *Young people's response to the Independent Monitoring Board Annual Report Hydebank Wood YOC and Prison 2007/08* (Include Youth, 2009).

¹²⁵ The Institution of Human Rights Ombudsman of Bosnia and Herzegovina, *The juveniles and children in conflict with law* (The Institution of Human Rights Ombudsman of Bosnia and Herzegovina, 2012).

¹²⁶ Youth Justice Board, *Children and young people in custody survey* (Youth Justice Board, 2012-13).

¹²⁷ Par exemple, Children's Rights Alliance for England, *supra* note 6.

¹²⁸ Balan, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹²⁹ Children's Rights Alliance for England, note 6 *supra*.

¹³⁰ The Institution of Human Rights Ombudsman of Bosnia and Herzegovina, note 125 *supra*.

pensent qu'en milieu fermé, une meilleure nourriture conduirait à moins d'agressions entre détenus¹³¹.

Les conditions de vie des jeunes en détention varient, bien sûr, d'un Etat européen à l'autre. En Bosnie-Herzégovine, les jeunes doivent laver leur propre linge à la main dans leur cellule¹³². Il semble que les lieux de détention provisoire offrent les pires conditions de vie dans de nombreux Etats ; en Ukraine, par exemple, d'après une étude menée par l'Unicef : « *Un des jeunes raconte que, dans l'un des centres de détention provisoire, le sol était en simple béton et le matelas fourni constituait tout le mobilier. Les jeunes devaient dormir à tour de rôle sur les lits et par terre, car il n'y avait que trois espaces de repos pour quatre ou cinq détenus.* »¹³³ Dans certains pays, les jeunes ne sont pas séparés des adultes, ni dans les lieux de détention ni en prison¹³⁴, en violation du droit international¹³⁵. En Bosnie-Herzégovine, les jeunes décrivent comment « *dans la cour de la prison, on est tous ensemble avec eux en permanence...* »¹³⁶. À Chypre, une enfant confie « *...combien elle s'est sentie en danger et mal à l'aise pendant qu'elle était enfermée avec des adultes.* »¹³⁷

5.2.4.3 Services

Les jeunes en détention disent avoir grand besoin de services pour soutenir leur santé mentale et leur comportement ; ils font un certain nombre de recommandations pour traiter cette question. Les services psychologiques sont cités en priorité dans bon nombre d'Etats (en Bosnie-Herzégovine, par exemple)¹³⁸. Les jeunes autrichiens ajoutent la nécessité d'exercices de renforcement de la confiance et d'une formation antiviolence¹³⁹. En Roumanie, les jeunes pensent qu'une médiation des conflits internes serait plus efficace si elle était assurée par des personnes extérieures à la prison, plutôt que par le personnel pénitentiaire¹⁴⁰. Les jeunes insistent constamment sur l'intérêt des pairs aînés (détenus plus âgés et/ou plus anciens) pour fournir soutien et conseils. Les systèmes de « copains »¹⁴¹, un détenu plus âgé pouvant en parrainer un plus jeune, sont suggérés pour aider les jeunes à faire face en prison. Les jeunes recommandent aussi d'autres types de dispositifs de parrainage, permettant à des personnes extérieures à la prison d'établir une relation avec les détenus¹⁴².

5.2.4.4 Visites et plaintes

Davantage de visites et de contact avec les familles, voilà quelque chose dont les jeunes disent avoir grand besoin pendant leur détention¹⁴³. En Bosnie, les jeunes en détention se plaignent du coût élevé des communications téléphoniques avec leurs familles¹⁴⁴. En

¹³¹ Children's Rights Alliance for England, note 6 *supra*.

¹³² The Institution of Human Rights Ombudsman of Bosnia and Herzegovina, note 125 *supra*.

¹³³ Unicef, *Torture and ill-treatment of children in conflict with the law in Ukraine*, note 46 *supra*.

¹³⁴ Voir, par exemple, l'expérience menée à Chypre par l'organisation Children's Rights Alliance for England, note 6 *supra*. Voir aussi The Institution of Human Rights Ombudsman of Bosnia and Herzegovina, note 125 *supra*.

¹³⁵ Par exemple, l'article 10 du PIDCP.

¹³⁶ The Institution of Human Rights Ombudsman of Bosnia and Herzegovina, note 125 *supra*.

¹³⁷ Par exemple, Chypre : Children's Rights Alliance for England, note 6 *supra*.

¹³⁸ The Institution of Human Rights Ombudsman of Bosnia and Herzegovina, note 125 *supra*.

¹³⁹ Children's Rights Alliance for England, note 6 *supra*.

¹⁴⁰ Balan, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹⁴¹ Children's Rights Alliance for England, note 6 *supra*.

¹⁴² Voir, par exemple, les recommandations de jeunes chypriotes dans Children's Rights Alliance for England, note 6 *supra*.

¹⁴³ Children's Rights Alliance for England, note 6 *supra*.

¹⁴⁴ The Institution of Human Rights Ombudsman of Bosnia and Herzegovina, note 125 *supra*.

Ukraine, la restriction des contacts avec les familles est monnaie courante : « *Une fois, ma mère m'a appelé [...] je n'ai même pas pu lui parler.* »¹⁴⁵ En Ukraine, les jeunes évoquent des procédures compliquées pour obtenir l'autorisation de visites familiales, lesquelles peuvent même se voir refusées en guise de sanction pour conduite répréhensible¹⁴⁶. Aux Pays-Bas, les jeunes mettent particulièrement l'accent sur la possibilité d'impliquer les familles dans le traitement et le soutien durant leur détention¹⁴⁷.

Les jeunes considèrent que des mécanismes de plaintes adéquats offriraient une garantie importante contre la violence en prison, bien qu'ils aient l'impression de ne pas être pris au sérieux lorsqu'ils font une réclamation : « *elle sera bien sûr rejetée* »¹⁴⁸. Dans un rapport sur les Pays-Bas, les jeunes rendent compte d'exemples où ils n'ont jamais reçu la moindre réponse à leurs plaintes¹⁴⁹. Les jeunes suggèrent de participer à la mise en place de politiques de plainte ; ils veulent voir des changements pratiques ; par exemple, que soient fixés des délais de réponse à leurs plaintes¹⁵⁰.

5.2.4.5 Prévention de la criminalité et alternatives au système de justice pénale

Les études montrent que la criminalisation précoce des jeunes n'est pas la solution pour remédier aux comportements délictueux ; les comportements à problèmes doivent être traités par le système de protection sociale, non par le système de justice pénale¹⁵¹. Les enfants approuvent ce point. En Bosnie-Herzégovine, les jeunes pensent qu'après leur libération, ils seront devenus encore pires qu'avant¹⁵². D'après la consultation organisée par le Conseil de l'Europe, seuls 30 % des jeunes confrontés au système de justice le jugent comme le meilleur lieu pour traiter leurs problèmes. De l'avis de la majorité des jeunes, il semble que le système judiciaire se débâte au milieu d'une foule de problèmes qui empêchent les adultes de communiquer correctement ou de comprendre ce que ressentent les jeunes : « *Ils travaillent trop lentement pendant que les jeunes souffrent.* »¹⁵³

Les jeunes sont convaincus qu'il faut absolument privilégier les alternatives à la détention. En Ukraine, il faut recourir plus souvent à la mise en liberté sous caution et à l'assignation à domicile, ainsi que donner la priorité à des interventions thérapeutiques plutôt qu'à des mesures de détention¹⁵⁴. Écoutons l'avis d'un jeune Belge : « *Si je devais choisir moi-même ma peine, j'opterais pour un service d'intérêt général, ou pour participer à un projet ou quelque chose comme ça. Ce serait une manière de traiter les problèmes qui sont à traiter* »¹⁵⁵. Comme solutions alternatives, les jeunes consultés par le Conseil de l'Europe proposent la médiation et l'arbitrage ainsi que de « *donner une chance aux jeunes* »¹⁵⁶. D'autres études indiquent qu'ils veulent avoir la possibilité de résoudre leurs propres problèmes, et se voir accorder davantage de responsabilité sur la manière de procéder¹⁵⁷.

¹⁴⁵ Children's Rights Alliance for England, note 6 *supra*.

¹⁴⁶ Unicef, *Torture and ill-treatment of children in conflict with the law in Ukraine*, note 46 *supra*.

¹⁴⁷ Children's Rights Alliance for England, note 6 *supra*.

¹⁴⁸ National Society for the Prevention of Cruelty to Children, note 38 *supra*.

¹⁴⁹ Children's Rights Alliance for England, note 6 *supra*. Voir aussi *Include Youth*, note 124 *supra*.

¹⁵⁰ Children's Rights Alliance for England, note 6 *supra*.

¹⁵¹ Voir, par exemple, National Children's Bureau, note 101 *supra*.

¹⁵² The Institution of Human Rights Ombudsman of Bosnia and Herzegovina, note 125 *supra*.

¹⁵³ Kilkelly, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹⁵⁴ Voir, par exemple, Unicef, *Torture and ill-treatment of children in conflict with the law in Ukraine*, note 46 *supra*.

¹⁵⁵ Unicef Belgique, *Voilà ce que nous en pensons !*, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹⁵⁶ Kilkelly, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹⁵⁷ National Children's Bureau, note 101 *supra*.

Par ailleurs, les jeunes estiment que beaucoup peut être fait pour, en premier lieu, prévenir la criminalité. En Angleterre, il leur semble que l'organisation de meilleures activités de loisir dans leurs localités contribuerait à les empêcher de plonger dans la criminalité¹⁵⁸. Ce point est particulièrement préoccupant à l'heure où les ressources consacrées aux activités locales pour les jeunes ne cessent de diminuer¹⁵⁹.

Les témoignages sur la défiance des jeunes à l'égard de l'autorité montrent la nécessité et l'ampleur du travail à effectuer dans ce domaine. Si un jeune en conflit avec la loi se trouve sans soutien de sa famille ou des pairs, il a besoin d'un interlocuteur privilégié (travailleur social, par exemple) pour développer des relations de confiance qui l'aideront à repartir dans la bonne voie. Au Royaume-Uni, une jeune femme auparavant en foyer et en conflit avec la loi, mais qui a aujourd'hui fondé sa propre famille, déclare : « *Avant de rencontrer Pete [travailleur de jeunesse], je ne faisais rien et j'avais été mise à la porte du foyer. Il m'a aidée à entrer au collège technique et à entamer ma formation de chef de cuisine. Il m'a aidée à acheter mes livres et ma tenue de cuisine. Aujourd'hui, je peux m'occuper de ma famille, occuper un bon emploi et me débrouiller sans problème* »¹⁶⁰.

5.3 Enfants de parents détenus

Une question est apparue sur le devant de la scène depuis quelques années : l'avis et le vécu des enfants européens qui ont un parent détenu, groupe que l'on estime à 800 000 enfants¹⁶¹. Ainsi COPING (*Children of Prisoners, Interventions and Mitigations to Strengthen Mental Health*), vaste projet visant à combler le manque d'informations dans ce domaine, a recueilli l'avis de 891 enfants dans quatre pays : Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles), Allemagne, Roumanie et Suède¹⁶². Comme indiqué dans la consultation organisée par le Conseil de l'Europe, il s'agit d'un aspect des systèmes judiciaires où les décisions affectant lourdement l'enfant sont prises sans obligation de tenir compte de ses besoins : « *Les enfants sont pour ainsi dire absents des décisions d'envoyer leurs parents en prison...* », sans compter que, souvent, aucun service n'est prévu pour soutenir ces jeunes confrontés à un événement qui bouleverse leur vie¹⁶³. D'après le projet de recherche COPING, les enfants ayant un parent ou un aidant en prison, en particulier ceux âgés d'au moins 11 ans, sont beaucoup plus sujets aux problèmes de santé mentale que l'ensemble de la population. Ils affirment aussi vivre une baisse de bien-être et de qualité de vie par rapport à d'autres et, au vu des conclusions du projet COPING, l'on constate que les jeunes Roumains sont les plus mal lotis parmi les quatre pays examinés, les enfants suédois étant les plus chanceux¹⁶⁴.

Le moment de l'arrestation des parents est souvent une expérience douloureuse pour les enfants qui en sont témoins, d'autant que, souvent, la police fait peu ou pas du tout cas de leur présence. Comme le décrit un enfant au Danemark : « *Maman faisait frire des boulettes de viande quand ils sont arrivés... elle a eu trois minutes pour ranger et ils lui ont passé les*

¹⁵⁸ Davey, C., *What do they know? Investigating the human rights concerns of children and young people living in England* (Children's Rights Alliance for England, 2008).

¹⁵⁹ Voir, par exemple, Beckett *et al.*, note 67 *supra*.

¹⁶⁰ National Children's Bureau, note 101 *supra*.

¹⁶¹ Jones, A. *et al.*, *Children of Prisoners: Interventions and mitigations to strengthen mental health* (université de Huddersfield, 2013).

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ Kilkelly, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹⁶⁴ Jones, A. *et al.*, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

menottes »¹⁶⁵. L'enfant est resté là sans la moindre idée de ce qui allait ensuite advenir de lui. De même le Royaume-Uni, selon le projet de recherche COPING, se conduit-t-il particulièrement mal s'agissant du traitement des parents devant les enfants. Aussi est-il recommandé que la police reçoive une formation pour se renseigner si la personne à arrêter a des enfants, pour s'abstenir d'user de violence devant des enfants et pour accorder aux parents le temps qu'il convient pour dire au revoir à leurs enfants¹⁶⁶.

Bien que la détresse éprouvée par les enfants ayant un parent incarcéré puisse être grave, ils ont souvent le sentiment de devoir cacher ce fait, considéré comme honteux ; par exemple, des enfants disent n'avoir eu personne à qui parler quand un parent est allé en prison¹⁶⁷. Dans l'étude COPING, des enfants roumains disent ressentir une immense honte lorsqu'ils ont un parent en prison. En effet, étant donné le manque ou l'absence de services proposés en Roumanie par rapport à d'autres pays, ils doivent davantage compter sur eux-mêmes pour survivre¹⁶⁸. Voilà donc un autre point important pour les enfants : recevoir des informations adéquates sur la situation¹⁶⁹ car, souvent, dans le souci de les protéger, l'emprisonnement ou autres renseignements leur sont cachés, ce qui les rend beaucoup plus inquiets qu'en étant vraiment informés¹⁷⁰.

Beaucoup d'enfants souhaitent parler à un conseiller lorsqu'ils ont un parent en prison¹⁷¹. Ainsi la remarque de cet enfant au Royaume-Uni : « *J'aimerais bien que ma sœur ait un conseiller, quelqu'un à qui elle puisse parler, car elle a l'air de garder en elle tout ce qu'elle ressent...* »¹⁷². En Suède, les enfants de détenus bénéficient du soutien de services tels que Bryggan, ONG qui travaille spécifiquement avec des enfants ayant un parent incarcéré en tenant explicitement compte de leur point de vue. Grâce à l'organisation Bryggan, les enfants peuvent en rencontrer d'autres ayant eux aussi un parent détenu¹⁷³, ce qu'ils apprécient infiniment. En revanche, la Roumanie offre peu de services (officiels ou ONG) aux enfants de parents incarcérés et à leurs familles¹⁷⁴, ce qui pourrait expliquer, tout au moins en partie, les difficultés plus grandes qu'ils rencontrent dans ce pays.

Les enfants de parents détenus peuvent faire l'objet d'un certain ostracisme et de brimades à l'école. L'étude COPING souligne que, au Royaume-Uni, les brimades à l'école sont particulièrement virulentes à l'égard des enfants de détenus et, en Roumanie, elles sont même le fait d'enseignants. Quoi qu'il en soit, les quatre pays examinés ont tous besoin de s'attaquer au problème des brimades scolaires infligées aux enfants de parents en détention. L'incarcération d'un parent signifiant souvent la perte d'un salaire pour le foyer familial, les difficultés financières sont au rendez-vous (« *pas d'argent de poche en ce moment !* »¹⁷⁵), problème aggravé par le coût des visites pour se rendre à la prison, souvent loin de la maison¹⁷⁶. Ces visites peuvent impliquer des épreuves telles que les fouilles, qui font sentir à

¹⁶⁵ Martynowicz A., *Children of imprisoned parents* [Institut danois pour les droits de l'homme (IDDR)], Bambinisenzasbarre, université d'Ulster et Réseau européen pour les enfants de détenus (EUROCHIPS), 2011].

¹⁶⁶ Jones, A. *et al.*, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹⁶⁷ Kilkelly, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹⁶⁸ Jones, A. *et al.*, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹⁶⁹ Kilkelly, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹⁷⁰ Jones, A. *et al.*, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹⁷¹ *Ibid.*

¹⁷² Glover, J., *Every night you cry: The realities of having a parent in prison* (Barnardos, 2009).

¹⁷³ Jones, A. *et al.*, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ *Ibid.*

l'enfant lui aussi tout le poids de l'incarcération¹⁷⁷. Au Danemark, un enfant décrit la situation : « *Un jour que j'avais un cadeau pour mon père, ils ont tout déchiré pour vérifier ce qu'il y avait dans le paquet* »¹⁷⁸. Autre question importante pour les enfants : ils souhaitent passer plus de temps avec leurs parents et pouvoir s'adonner à des jeux et autres activités, plutôt que de simplement rester assis à parler¹⁷⁹.

¹⁷⁷ Kilkelly, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹⁷⁸ Martynowicz, note 165 *supra*.

¹⁷⁹ Kilkelly, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

6. Participation des enfants

L'article 12 de la CNUDE exige pour l'enfant capable de discernement « *le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.* » L'article 12 insiste donc sur le rôle de l'enfant comme participant actif de la promotion, de la protection et du contrôle de ses droits.

Résumé – Voici ce que pensent les enfants en général :

- Bien que les enfants soient fermement convaincus d'avoir leur mot à dire dans les principales décisions affectant leur vie, ils se voient souvent dénier les possibilités d'influer sur les questions les concernant.
- Les enfants se heurtent à toute une série d'obstacles pour faire valoir leur droit de participation, notamment à l'indifférence des adultes, à des mesures symboliques, à des procédures excessivement complexes et à des empêchements pratiques (par exemple, manque de temps pour une réelle participation, difficultés linguistiques et conditions de vie précaires).
- En général, les enfants ont le sentiment de pouvoir donner leur avis au sein de la famille, mais la réalité varie largement selon le contexte. Ils pensent que les parents doivent davantage écouter leur avis, et leur permettre d'intervenir davantage dans les décisions, tant pour les questions mineures (punitions, vêtements, par exemple) que majeures (résidence, école, par exemple).
- Les enfants affirment souvent qu'il faut multiplier et améliorer les possibilités et les structures leur permettant de participer plus pleinement à leur collectivité locale et à la prestation des services.
- Beaucoup d'enfants se sentent politiquement désengagés et ne croient pas que les responsables politiques représentent leurs intérêts.
- Il convient de mieux sensibiliser les enfants tout comme les adultes aux droits de l'enfant, y compris à son droit de participer.
- Il faut développer un vaste éventail de mécanismes permettant aux enfants d'exprimer leur avis de manière créative et adaptée à leurs capacités et intérêts.
- Les professionnels travaillant directement avec les enfants doivent être formés pour les écouter et pour favoriser leurs droits de participation.
- Honnêteté et confiance, voilà qui est indispensable pour améliorer les relations et la communication entre enfants et adultes, ainsi que pour faciliter la participation des enfants.
- Les enfants doivent être informés à l'avance des processus et des décisions pouvant les affecter, afin qu'ils disposent d'un temps suffisant pour examiner correctement les questions concernées et pour intervenir.
- Il convient de faire savoir aux enfants dans quelle mesure leur avis a influé sur les processus décisionnels.

6.1 Questions générales

Les enfants sont absolument convaincus d'avoir leur mot à dire dans les principales décisions qui concernent leur vie. Ils veulent être consultés, écoutés et être pris au sérieux¹⁸⁰. Les avis divergent quant au sens de la « participation »... Toujours est-il qu'elle est presque toujours vécue comme particulièrement tangible et véritable lorsqu'elle est considérée dans le cadre d'interactions quotidiennes, que ce soit à la maison, à l'école ou dans la communauté¹⁸¹.

Dans quelle mesure les attentes des enfants sont-elles satisfaites ? La réponse varie considérablement dans la pratique. Dans certains pays européens, les enfants ne sont pas écoutés, même si la législation en place dans tel ou tel domaine d'action est censée garantir cette écoute. D'après les consultations organisées par le Conseil de l'Europe en Moldova¹⁸² et en Slovaquie¹⁸³, par exemple, beaucoup d'enfants ont l'impression de ne pas être entendus. En outre, les adultes et les enfants ne savent pas ce que signifie la « participation des enfants » et comment mettre ce droit en application. Un point plus positif concerne le fait que, selon une étude basée sur des groupes de discussion menée par l'ONG Children's Rights Alliance for England, 50 % des enfants déclarent que les adultes les écoutent « toujours » ou « la plupart du temps », tandis que 36 % d'entre eux disent être « parfois » écoutés¹⁸⁴. Sur ce point, ils sont seulement 5 % à avoir répondu « pratiquement jamais » ou « jamais ». Presque tous ces enfants (96 %) affirment avoir été informés, souvent par leurs parents/aidants, leurs enseignants ou leurs pairs, qu'ils jouissaient du droit d'être écoutés et de voir leur avis pris au sérieux¹⁸⁵.

Toutefois, les études suggèrent que, pour les enfants, il reste très courant de se voir systématiquement refuser les possibilités d'intervenir sur les questions touchant directement leur vie ; au mieux, la situation demeure inégale. Comme indiqué dans le rapport anglais ci-dessus, *les enquêtes nationales sur les soins de santé, sur la prestation de services locaux et sur l'activité civique omettent de demander aux enfants et aux jeunes ce qu'ils en pensent. Dans les décisions les plus personnelles les concernant – soins de santé individuels, procédures du droit privé, enquêtes pour la protection de l'enfant, processus de demande d'asile et de détention des migrants –, l'avis des enfants est rarement sollicité ou, s'il l'est, il a peu d'incidence sur la décision finale.*¹⁸⁶ Les conclusions sont souvent identiques dans d'autres pays. Ainsi, dans une étude menée par le Conseil de l'Europe en Finlande, la majorité des enfants a déclaré que ses avis étaient écoutés et pris au sérieux dans le cadre de structures informelles (par exemple, au sein de la famille et dans les rapports avec le personnel scolaire, médical et social)¹⁸⁷. En revanche, cette écoute laisse souvent à désirer dans d'autres contextes (par exemple, administration locale et nationale, échanges avec des avocats et des juges, assistance maternelle en institution et, enfin, médias). La recherche indique également que les expériences de participation varient pour les enfants individuels,

¹⁸⁰ Schuurman, note 14 *supra*. Cette étude réalisée par le réseau Eurochild a impliqué des projets de plusieurs pays (Bulgarie, Grèce, Hongrie, Irlande, Pays-Bas, Pologne, Suède et Royaume-Uni).

¹⁸¹ Ecorys/University of West of England/Child-to-Child, *Evaluation of legislation, policy and practice on child participation in the EU* (Commission européenne, 2015). Cette évaluation a impliqué la mise en place de 11 projets « émanant des enfants » dans cinq pays européens (Croatie, Grèce, Pays-Bas, Pologne et Angleterre).

¹⁸² Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in the Republic of Moldova*, note 8 *supra*.

¹⁸³ Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in the Slovak Republic*, note 90 *supra*.

¹⁸⁴ Davey, C., *Children's participation in decision-making – A summary report* (Children's Rights Alliance for England/Children's Commissioner, 2010).

¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in Finland* (Conseil de l'Europe, 2011) (en anglais seulement).

selon leurs conditions de vie, leur lieu de résidence et autres facteurs individuels (par exemple, âge, genre, origine ethnique et handicap)¹⁸⁸. Ce point est examiné au chapitre 8, « Discrimination ».

Une série d'obstacles à la participation des enfants peut être identifiée dans la documentation consacrée aux opinions des enfants. Cette participation n'est pas toujours efficace ni réelle, et ce pour une variété de raisons : les adultes partent souvent du principe qu'ils savent ce qui est mieux pour l'enfant ; ils traitent parfois la participation comme une obligation purement symbolique ; ou l'enfant est peu ou pratiquement pas informé du résultat des projets¹⁸⁹. Les enfants observent aussi que des obstacles pratiques – par exemple, pas assez de temps pour une réelle participation, difficultés linguistiques, facteurs culturels et/ou religieux, conditions de vie précaires – s'opposent parfois à la participation¹⁹⁰. Par ailleurs, il se peut que les procédures soient trop longues ou trop compliquées pour permettre aux enfants de défendre leurs droits¹⁹¹. Inversement, il existe des circonstances qui favorisent les expériences positives ; par exemple, « *s'il y a une culture d'honnêteté et de respect ; si tout le monde comprend pourquoi il est important pour les enfants et les jeunes de participer ; si un soutien supplémentaire est apporté ; si les enfants et les jeunes peuvent participer comme il leur convient et si cela leur convient ; si les enfants et les jeunes sont soutenus.* »¹⁹²

Les enfants indiquent que les structures formelles destinées à la participation des jeunes doivent fonctionner réellement ; si elles sont symboliques, l'enfant ou le jeune perd toute illusion. En Grèce, selon un rapport du médiateur pour les enfants, la consultation de 48 jeunes âgés de 13 à 18 ans a conclu que des initiatives telles que des conseils de jeunesse peuvent « créer un sentiment de frustration »¹⁹³. En revanche, les jeunes estiment qu'intervenir au sein d'équipes, de projets et autres activités renforce leur sentiment de participation et les responsabilise. Les jeunes affirment aussi que le médiateur pour les enfants les aide à s'exprimer et à résoudre leurs problèmes¹⁹⁴. De même, en Ecosse, les jeunes disent voir un réel engagement en faveur de la participation des enfants dans certains secteurs, alors que dans d'autres, il leur paraît « *symbolique, indirect, sporadique ou non existant* »¹⁹⁵.

6.2 Participation au sein de la famille

En règle générale, les enfants et les jeunes ont vraiment le sentiment de pouvoir exprimer leur avis au sein de la famille. Dans une enquête menée en Ecosse auprès de jeunes âgés de 11 à 16 ans, ceux-ci disent se sentir écoutés surtout par leurs parents, moins par les responsables politiques¹⁹⁶. Parmi ces jeunes, 90 % pensent que les parents tiennent « vraiment » ou « assez » compte de leur avis, ce qui est moins le cas des amis – qui réalisent aussi un bon score : 87 % –, des enseignants (68 %) et des responsables politiques (24 %). Reste que les expériences sont extrêmement variables. Dans un rapport au Comité des droits de l'enfant, de

¹⁸⁸ Ecorys/University of West of England/Child-to-Child, note 180 *supra*.

¹⁸⁹ Elsley, S., Tisdall, K., Davidson, E., *Children and Young People's Experiences of, and Views on, Issues relating to the Implementation of the UNCRC* (Gouvernement écossais, 2013).

¹⁹⁰ Ecorys/University of West of England/Child-to-Child, note 180 *supra*.

¹⁹¹ Commission européenne, *Eurobaromètre Flash – Les droits de l'enfant*, note 7 *supra*. L'enquête Eurobaromètre a permis d'interroger 10 000 jeunes âgés de 15 à 18 ans.

¹⁹² Elsley, S., Tisdall, K., Davidson, E., note 189 *supra*.

¹⁹³ Rapport cité dans Ecorys/University of West of England/Child-to-Child, note 180 *supra*.

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ Parlement écossais de la jeunesse, *Community Empowerment and Renewal Bill: Response from the SYP* (Parlement écossais de la jeunesse, 2012).

¹⁹⁶ YouthLink Scotland, *Being young in Scotland* (YouthLink Scotland, 2009).

jeunes Belges veulent que les parents leur fassent davantage confiance : « À la maison, beaucoup de choses dépendent de ce que disent et décident papa et maman. Nous avons le droit de prendre ou d'aider à prendre des décisions sur quelques points, mais pour choisir nos amis, pour dépenser notre argent de poche, pour choisir quels vêtements nous portons, notre liberté est restreinte. Les parents agissent ainsi dans notre intérêt, ce que nous comprenons parfaitement, mais tout de même, on aimerait sentir plus de confiance en nous. »¹⁹⁷ Ils concluent que les parents devraient écouter leur avis, et leur permettre d'intervenir davantage dans les décisions à prendre, tant pour les questions mineures (punitives et habillage, par exemple) que majeures (résidence et école, par exemple) concernant leur vie¹⁹⁸.

En Norvège, les jeunes tiennent le même genre de propos¹⁹⁹ : les adultes doivent prendre le temps de les écouter, « même si jamais ils pensent que c'est une perte de temps. » Cependant, les enfants ne veulent pas simplement être écoutés. Ils veulent aussi que leur avis soit pris au sérieux, et pouvoir prendre certaines décisions. Ils critiquent le fait que « les adultes aient tendance à écouter quand ils sont de bonne humeur, quand quelque chose ne va pas, quand il s'agit des devoirs de classe, lorsque l'enfant est triste et quand il parle comme un adulte... Ils 'croient' alors s'adresser à un adulte. »²⁰⁰

Ces points de vue se retrouvent dans la recherche effectuée, en Grèce, par le médiateur pour les enfants²⁰¹. En général, l'enfant s'exprime bel et bien au sein de la famille, mais lorsque les parents ne sont pas d'accord avec lui, c'est quasiment toujours à lui de céder. Si certains jeunes peuvent discuter avec leurs parents et pensent que leur avis est toujours écouté, d'autres se plaignent que leur avis n'est pas sollicité ni pris en compte, même sur des questions les concernant directement : « Ils me jugent immature et trop jeune. Parce qu'ils sont adultes, leur point de vue est supérieur au mien. Mon avis ne compte pas pour mes parents. Le pouvoir décide. »²⁰²

De la même façon, dans une enquête réalisée en Estonie, il est souvent considéré que les enfants doivent toujours être écoutés dans les questions les concernant (89 % des adultes et 97 % des enfants) ou concernant toute la famille (79 % des adultes et 86 % des enfants)²⁰³. Dans la réalité, cependant, tous les enfants ne déclarent pas pouvoir intervenir sur ces questions. Par exemple, 24 % des enfants affirment n'avoir généralement pas ou jamais leur mot à dire quant à l'organisation des vacances de la famille, et ils sont 12 % à ne pas pouvoir donner leur avis sur ce que la famille mange à la maison²⁰⁴.

Dans quelle mesure les enfants peuvent-ils participer au sein de la famille ? Cela dépend parfois de différentes questions identitaires. Ainsi, dans des études menées par des pairs auprès d'enfants de l'organisation de jeunesse *Somali Development Group*, en Angleterre²⁰⁵,

¹⁹⁷ Unicef Belgique, *Voilà ce que nous en pensons !*, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

¹⁹⁸ *Ibid.*

¹⁹⁹ Redd Barna/Barneombudet/LNU, *The Children's Hearing 2009: Children in Norway had their say* (Redd Barna/Barneombudet/LNU, 2009).

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ Rapport cité dans Ecorys/University of West of England/Child-to-Child, note 180 *supra*.

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ Government Office Estonia, *Monitoring of the rights of the child and parenting* (Government Office Estonia, 2012).

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ Rapport cité dans Ecorys/University of West of England/Child-to-Child, note 180 *supra*.

presque tous disent avoir le sentiment d'avoir leur mot à dire au sein de la famille, mais qu'il existe des différences notables selon le genre. Ainsi les garçons déclarent-ils pouvoir davantage intervenir que les filles dans les décisions. Les filles parlent d'une tension entre leur vie en dehors de la maison et les restrictions qu'on leur impose à la maison : « *Je ne peux pas sortir seule comme mes frères* ». Ces attitudes reflètent des notions traditionnelles sur le rôle des filles et des femmes, une moindre importance attachée à l'éducation des filles et une surprotection parentale²⁰⁶. L'âge est aussi un facteur clé pour moduler le degré de participation des enfants et des jeunes dans la famille ; plusieurs projets montrent la capacité de très jeunes enfants à exprimer leur avis sur les choses qui leur importent²⁰⁷.

6.3 Participation dans la collectivité locale

Les enfants affirment souvent qu'il faut multiplier et améliorer les possibilités et les structures leur permettant de participer plus pleinement à leur collectivité locale et à la prestation des services. Ainsi, dans le cadre d'une consultation organisée par le Parlement écossais de la jeunesse, quatre sur cinq jeunes estiment que « *tous les jeunes doivent être impliqués dans les services qui les concernent et pouvoir participer aux prises de décision locales* »²⁰⁸. En Estonie, selon des enquêtes commanditées par le gouvernement, 65 % des adultes et 76 % des jeunes sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord pour que les jeunes aient leur mot à dire dans les affaires concernant la vie locale²⁰⁹.

Ce souhait ne vient pas seulement des plus grands. Dans des projets de recherche menés auprès d'écoles primaires et de groupes communautaires du Pays de Galles, de jeunes enfants âgés de 6 à 11 ans font état d'un vaste éventail de questions qui les intéressent en lien avec leurs collectivités locales²¹⁰. Pour eux, les questions absolument prioritaires ont trait au jeu et à la sécurité : « *Multiplier et améliorer les possibilités de loisir, telles que natation, parcs, terrains de football, clubs pour les jeunes, lieux où jouer, équipements récréatifs, cour d'école, attrait du quartier pour les enfants ; questions environnementales telles que déchets, pollution, compostage ; comportements tels que brimades, bagarres et agressivité ; et, enfin, les excès de vitesse et la sécurité routière.* » En Belgique, les enfants souhaitent être inclus dans des activités et des structures participatives, et ils déplorent que les conseils de jeunesse soient souvent réservés à des jeunes plus âgés²¹¹.

Il existe un certain nombre de structures conçues pour faciliter la participation des enfants et des jeunes, notamment des conseils scolaires, des parlements de jeunes et des forums municipaux. Mais les faits laissent entendre que les jeunes ne recourent pas tous à ces dispositifs avec le même bonheur. L'expérience est positive avec le Conseil municipal des jeunes d'Opatija, en Croatie²¹². Ce forum donne la possibilité à des jeunes âgés entre 10 et 13 ans d'interroger le maire et le président du conseil municipal, leur permettant également de présenter les résultats de projets et de consultations annuelles. Ils peuvent aussi faire des propositions concernant le budget municipal, ainsi qu'appliquer leur propre petit budget à un

²⁰⁶ *Ibid.*

²⁰⁷ Voir le rapport cité dans Ecorys/University of West of England/Child-to-Child, note 180 *supra*, et la publication de Harcourt, D. et Mazzoni, V., *Standpoints on quality: Listening to children in Verona, Italy*, *Australasian Journal of Early Childhood*, vol. 36, n°2 (2012).

²⁰⁸ Parlement écossais de la jeunesse, *Change the picture: SYP youth manifesto* (Parlement écossais de la jeunesse, 2011).

²⁰⁹ Government Office Estonia, note 203 *supra*.

²¹⁰ Funky Dragon, *Little voices big choices* (Funky Dragon, 2014).

²¹¹ Unicef Belgique, *Voilà ce que nous en pensons !*, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

²¹² Rapport cité dans Ecorys/University of West of England/Child-to-Child, note 180 *supra*.

concours de projets pour les jeunes. Si les jeunes participants regrettent que certains agents officiels ignorent tout des questions les intéressant, dans l'ensemble, ils ont le sentiment que les adultes du conseil municipal les prennent vraiment au sérieux²¹³.

En revanche, une enquête française sur les attitudes des jeunes révèle que les possibilités de participation ne sont pas aussi répandues qu'on aurait pu le penser²¹⁴. Seuls 48 % déclarent pouvoir donner leur avis sur le fonctionnement de leur centre de loisirs ou de jeunesse, et 41 % seulement affirment pouvoir dire ce qu'ils pensent à des élus du conseil municipal. Quant à avoir un Conseil municipal de jeunes – forum permettant aux jeunes de donner leur avis sur des questions locales – dans leur secteur, ils ne sont que 40 %²¹⁵.

6.4 Participation à la prestation des services

En général, l'expérience directe des enfants et des jeunes en matière de prestation des services (services de santé, par exemple) est relativement limitée en dehors du secteur de l'éducation. Dans quelle mesure les enfants et les jeunes peuvent-ils participer à ce type de services ? Les avis varient. Selon le rapport du médiateur pour les enfants en Grèce (plus haut mentionné), le droit de participation dans ce genre de secteur est « extrêmement insuffisant » et, « *dans les rares cas où les jeunes ont la possibilité de donner leur avis, il n'est pas pris en compte.* »²¹⁶

Les questions médicales présentent pour les enfants et les jeunes un intérêt évident. Si certains déclarent que le médecin leur explique les questions de santé les intéressant, la plupart affirment que le médecin parle généralement à leurs parents et les ignore²¹⁷. En revanche, d'après le projet *Off the Record* qui, en Angleterre, interroge des jeunes âgés de 13 à 21 ans rencontrant des problèmes de santé mentale, ce groupe a plutôt le sentiment que les possibilités de participer aux services sont bonnes²¹⁸.

La nécessité d'améliorer l'accès des enfants et des jeunes aux informations sur les services à disposition fait l'objet d'un fort consensus. Comme le disent des enfants et des jeunes dans le cadre du projet *Black Young Carers* (Angleterre) : « *La recherche montre que, souvent, les jeunes ne sont pas au courant des aides et des activités mises à leur disposition ou ne savent pas comment y accéder, encore moins comment donner leur avis sur quels services devraient être fournis.* »²¹⁹

6.5 Participation à l'administration régionale/nationale

Les enfants et les jeunes estiment que, au niveau régional et national, les responsables politiques doivent accorder davantage d'attention à leur avis. Dans un rapport au Comité des droits de l'enfant, de jeunes Belges affirment, par exemple, que les ministres doivent écouter l'avis de l'enfant ou du jeune avant de prendre des décisions le concernant²²⁰. Ils laissent également entendre que ce n'est pas suffisant en soi : les ministres doivent venir les rencontrer pour parler avec eux. En outre, les enfants et les jeunes proposent de créer un site web sur lequel ils pourraient publier leurs opinions, et facilement accessible aux ministres et

²¹³ *Ibid.*

²¹⁴ Unicef France, *Écoutons ce que les enfants ont à nous dire* (Unicef France, 2014).

²¹⁵ *Ibid.*

²¹⁶ Rapport cité dans Ecorys/University of West of England/Child-to-Child, note 180 *supra*.

²¹⁷ *Ibid.*

²¹⁸ *Ibid.*

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ Unicef Belgique, *Voilà ce que nous en pensons !*, note **Error! Bookmark not defined.** *supra*.

aux décideurs politiques²²¹. En Russie, de récentes études montrent les jeunes sont politiquement désengagés. Un quart d'entre eux seulement dit être intéressé par la politique ou, même, savoir à quoi sert l'Etat. Les jeunes Russes craignent les autorités et plus de 90 % estiment qu'aucun parti politique n'exprime leurs intérêts²²².

En Finlande, dans une enquête électronique portant sur les enfants et les jeunes²²³, 50 % affirment que le médiateur pour les enfants, le Parlement des jeunes, les conseils municipaux de jeunesse et les parlements locaux des jeunes, font beaucoup pour que l'avis des jeunes soit entendu. Reste que près d'un tiers ignorait ce qu'étaient ces instances et n'ont pas su répondre à la question. À en croire les enfants et les jeunes, le Parlement finlandais et ses membres sont moins à leur écoute que d'autres instances formelles et informelles. Mêmes avis exprimés dans une vaste enquête sur les jeunes menée au Pays de Galles²²⁴ : le gouvernement de l'Assemblée galloise (Assembly Government) ne doit pas simplement les solliciter pour des politiques spécifiques. Des membres individuels doivent se tenir à l'écoute des jeunes qu'ils représentent via des structures telles que forums de jeunesse ou conseils scolaires.

Une étude menée par l'organisation Children's Rights Alliance for England montre que l'attitude des enfants et des jeunes vis-à-vis des gouvernements fluctue selon l'âge²²⁵. À l'école primaire, les enfants ont particulièrement tendance à souligner le rôle que peut jouer le gouvernement pour décider de les écouter ; ils voient aussi les structures gouvernementales comme les mécanismes les plus puissants et influents pour faire bouger les choses. En revanche, les résultats montrent qu'en grandissant, les jeunes deviennent plus sceptiques quant à la capacité du gouvernement à amener le changement : 41% des jeunes pensent avoir « un peu » ou « pas d'influence » sur les décisions prises par le gouvernement, et 21 % estiment qu'il ne prend « jamais » ou « pratiquement jamais » leur avis au sérieux²²⁶.

Dans certains pays, les jeunes estiment que l'âge de la majorité électorale doit être abaissé. Ainsi, les jeunes Gallois souhaitent que l'on envisage d'abaisser l'âge de la majorité électorale à 16 ans. Au Parlement écossais de la jeunesse, plus de deux tiers (65 %) des 42 804 réponses soutiennent l'abaissement de l'âge de vote à 16 ans, contre un quart (25 %) en désaccord²²⁷. Grâce à cette adhésion, les jeunes de 16 ans ont pu voter au référendum sur l'indépendance de l'Ecosse en 2014.

²²¹ *Ibid.*

²²² Kryshstanovskaya, O., *Attitudes of young Russians in 26 large cities* (2013). Informations publiées à cette adresse : <http://imrussia.org/en/analysis/nation/449-putins-lost-children> (en russe).

²²³ Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in Finland*, note 186 *supra*.

²²⁴ Funky Dragon, *Our rights our story* (Funky Dragon, 2008).

²²⁵ Davey, note 182 *supra*.

²²⁶ *Ibid.*

²²⁷ Parlement écossais de la jeunesse, note 208 *supra*.

7. Enfants accueillis en protection de l'enfance

Les enfants dont la famille ne peut pas s'occuper sont particulièrement vulnérables. Ils vivent souvent selon d'autres modes de prise en charge, notamment en institution, en famille d'accueil et autres formes de placement. Le point de vue de ces enfants a fait l'objet de nombreuses études. La CNUDE contient un certain nombre de dispositions concernant les droits des enfants placés, tels que l'article 3 (le droit à ce que les décisions soient prises dans l'intérêt supérieur de l'enfant) et l'article 7 (le droit de l'enfant à connaître ses parents et à être élevé par eux).

Résumé – Voici ce que pensent les enfants en général :

- Etre entendus, voilà qui présente une énorme importance pour les enfants placés ; or, beaucoup ne se sentent pas écoutés. Cela vaut, en particulier, pour les enfants des pays d'Europe orientale.
- Les enfants pensent que, pour leur éviter d'être placés ou pour leur permettre de vivre cette situation au mieux, de meilleures aides et interventions sont nécessaires.
- Les enfants placés mettent résolument l'accent sur la qualité du placement. Il faut déployer davantage d'efforts pour rechercher des solutions de placement (famille d'accueil ou adoption) des enfants, et veiller à ce que ceux-ci vivent le mieux possible leur séjour en foyer d'accueil.
- Les enfants placés sont extrêmement soucieux de conserver des liens familiaux. Aussi leur avis doit-il être pris au sérieux dès lors qu'ils souhaitent entretenir davantage de contact avec leurs familles de naissance.
- Les enfants et les jeunes en situation de placement nécessitent un soutien adéquat, notamment à l'issue du placement ; là où l'âge prévu au terme du placement est bas, il convient de l'élever.
- Dans certains pays, les enfants placés redoutent les abus et sévices. Il est donc nécessaire et urgent, dans ces pays et pour ces enfants, de mettre en place des systèmes adéquats de protection de l'enfance, ainsi que de prévoir une éducation aux droits de l'enfant à leur intention mais aussi pour ceux qui en ont la garde.

7.2 Entendre les enfants placés

Pouvoir donner son avis sur les questions les concernant, voilà qui compte énormément pour les enfants placés. Selon des consultations effectuées auprès de jeunes Anglais (4 à 14 ans) placés, quel que soit leur âge, ils souhaitent avoir la possibilité d'intervenir dans les processus décisionnels²²⁸. Cette possibilité est essentielle à leur bien-être et au développement de leur résilience²²⁹. Même constatation dans des études portant sur de très jeunes enfants (de 4 à 7 ans) placés : ils tiennent à exprimer leur avis et en ont la capacité. Demander l'avis de ce groupe doit se faire selon des principes de transparence et de respect²³⁰.

²²⁸ Leeson, C., *The involvement of looked after children in making decisions about their present and future care needs*, thèse présentée à l'université de Plymouth, 2009.

²²⁹ *Ibid.*

²³⁰ Winter, K., *Ascertaining the perspectives of young children in care: case studies in the use of reality boxes*, *Children and Society*, vol. 26, n°5 (2010).

Il n'empêche que les enfants placés ont souvent l'impression de ne pas être écoutés. Dans le cadre d'un examen du système de protection de l'enfant en Angleterre²³¹, des enfants placés devaient dire dans quelle mesure il leur semblait être entendus sur des questions les concernant. En majorité (63 %), les enfants ont déclaré que leurs souhaits et leurs sentiments n'avaient pas changé grand-chose ou rien changé du tout. De la même façon, au Pays de Galles, nombre d'enfants expriment leur mécontentement de ne pas être écoutés par les services censés les aider²³². En Slovaquie, en Moldova et en Finlande, les enfants placés en institution sont partagés quant à la qualité d'écoute des assistant(e)s maternel(le)s. La majorité des enfants finlandais et slovaques ont l'impression d'être « presque toujours » ou « toujours » pris au sérieux, ce qui n'est le cas que pour un tiers des enfants moldaves. Dans ce dernier groupe, nombreux sont ceux qui ont l'impression de n'être écoutés que « parfois »²³³. Dans l'ensemble, il apparaît clairement que si les enfants estiment être relativement entendus, il reste encore beaucoup à faire pour que les enfants placés aient le sentiment d'avoir la possibilité d'être écoutés et que leur avis est pris au sérieux.

Pour que les enfants placés jouissent du droit d'être entendus, les adultes qui les entourent portent une grande responsabilité. Dans le cadre d'une initiative Quality4Children menée auprès d'enfants placés hors du foyer familial à travers l'Europe, une jeune fille de Lettonie dit « être très reconnaissante à sa famille d'accueil, qui lui a appris à ne pas craindre d'exprimer ses sentiments et de confier ce qu'elle a sur le cœur »²³⁴. Il va sans dire que les travailleurs sociaux et autres prestataires de services jouent un rôle crucial pour transmettre l'avis des enfants. Néanmoins, les enfants souhaitent se faire entendre directement auprès du responsable concerné lorsque des décisions sont prises dans leur intérêt supérieur²³⁵.

7.3 Questions importantes pour les enfants placés

Dans l'examen effectué en Angleterre (mentionné précédemment), la majorité des enfants comprennent les raisons de leur placement, de même qu'ils conviennent que c'était pour eux la meilleure solution : « *J'ai eu une meilleure vie que je n'aurais jamais eue à la maison avec ma famille* ». Beaucoup d'enfants associent ce commentaire à la nécessité de services adéquats (un bon travailleur social, par exemple)²³⁶. Reste que près de la moitié des enfants consultés estiment que, si eux et leur famille avaient bénéficié d'un réel soutien, ils auraient pu éviter le placement²³⁷. Au Pays de Galles, plusieurs enfants s'inquiètent du manque de familles et de foyers d'accueil²³⁸, soulignant par là même la nécessité de meilleures aides et interventions pour éviter le placement ou pour assurer la meilleure expérience de placement possible.

Les enfants placés mettent résolument l'accent sur la qualité du placement, estimant même que cette situation peut être satisfaisante, voire une bonne expérience si le placement est bien choisi²³⁹. Les enfants vivant en famille d'accueil sont beaucoup plus nombreux à se satisfaire

²³¹ Munro, E., *The Munro review of child protection: Final report* (ministère de l'Éducation, 2011). Examen commandité par le Gouvernement britannique en 2011.

²³² Commissaire à l'enfance du Pays de Galles, *It's my life* (Commissaire à l'enfance du Pays de Galles, 2015).

²³³ *Ibid.*

²³⁴ Quality4Children, *Standards pour le placement des enfants et des jeunes hors du foyer familial en Europe* (Quality4Children, consultation non datée).

²³⁵ Munro, note 231 *supra*.

²³⁶ *Ibid.*

²³⁷ *Ibid.*

²³⁸ Commissaire à l'enfance du Pays de Galles, note 231 *supra*.

²³⁹ Munro, note 231 *supra*.

de leur placement que ceux en institution²⁴⁰. Dans toute l'Europe, les enfants préconisent un renforcement des efforts pour faciliter les mesures de placement et d'adoption. Ainsi auraient-ils davantage le sentiment de faire partie de la société et, partant, d'avoir de bonnes perspectives d'avenir²⁴¹.

Il convient aussi de redoubler d'efforts pour garantir que les enfants vivent le mieux possible leur séjour en foyer d'accueil. À l'évidence, les conditions de vie au quotidien y sont très importantes pour les enfants. Certains pays offrent des exemples de bonnes pratiques sur la manière dont les enfants peuvent participer à la gestion des institutions. Aux Pays-Bas, par exemple, les établissements de protection de l'enfance sont légalement tenus de mettre en place des conseils de jeunesse afin de permettre aux enfants de contribuer aux décisions concernant l'institution et leur placement²⁴². Les enfants sont formés par leurs pairs du conseil néerlandais de la jeunesse sur la manière de gérer les conseils, expérience qu'ils apprécient particulièrement : « *Les enfants se sentent plus à l'aise lorsque la formation est dispensée par des jeunes* ». Les enfants ont le sentiment d'apporter des changements à leurs conditions de vie : « *Nous avons réalisé plusieurs choses, par exemple un café internet, où l'on a accès au web quelques heures par jour.* » Dans ces institutions, le personnel prend l'avis des enfants au sérieux, leur donne un « feedback » sur leurs recommandations qui, dans la mesure du possible, sont mises en application²⁴³.

Dans diverses consultations, les enfants et les jeunes placés rappellent combien il est important pour eux de conserver, autant que faire se peut, des liens familiaux²⁴⁴. En Irlande, une étude menée auprès de 211 enfants placés montre la place essentielle qu'ils accordent à cette question ; et de conclure : « *Pratiquement sans exception, la plupart des jeunes vivant en famille d'accueil avaient toujours des contacts, ou aspiraient à avoir des contacts et/ou plus de contacts, avec leurs familles de naissance.* »²⁴⁵ Ainsi que le remarque un travailleur social de Malte à propos d'un enfant : « *Le contact a été vivement encouragé par le travailleur social... Cela l'a beaucoup aidé de savoir que sa mère et l'assistante maternelle étaient en bons termes.* »²⁴⁶ Or, les faits prouvent que, malgré l'importance qu'y attachent les enfants, leur avis n'est pas suffisamment respecté par les tribunaux et autres lorsqu'ils souhaitent entretenir plus de contact avec leurs familles de naissance²⁴⁷.

Autre question cruciale pour les enfants placés : la stabilité. Au Pays de Galles, par exemple, les enfants placés se disent fortement perturbés lorsqu'ils sont amenés à souvent changer de

²⁴⁰ Ofsted, note 8 *supra*.

²⁴¹ Commission européenne, étude qualitative Eurobaromètre – *Les droits de l'enfant : Rapport complet* (Commission européenne, 2010) ; Timms, J.E. et Thoburn, J., *Your Shout! A survey of the views of 706 children and young people in public care* (National Society for the Prevention of Cruelty to Children, 2003).

²⁴² Schuurman, M. (ed.), *Valuing children's potential: How children's participation contributes to fighting poverty and social exclusion* (Eurochild, 2010).

²⁴³ *Ibid.*

²⁴⁴ Commission européenne, étude qualitative Eurobaromètre – *Les droits de l'enfant : Rapport complet*, note 241 *supra* ; Timms et Thoburn, note 241 *supra*.

²⁴⁵ Department of Children and Youth Affairs, *Listen to our voices: A report of consultations with children and young people living in the care of the state* (Department of Children and Youth Affairs, 2011).

²⁴⁶ Quality4Children, *Standards pour le placement des enfants et des jeunes hors du foyer familial en Europe* (Quality4Children, consultation non datée).

²⁴⁷ Voir, par exemple, Vis, S. et Fossum, S., *Representation of children's views in court hearings about custody and parental visitations — A comparison between what children wanted and what the courts ruled*, Children and Youth Services Review, vol. 35, p. 2101 (2013). Voir aussi Department of Children and Youth Affairs, note 244 *supra*.

lieu de placement²⁴⁸. Ils décrivent l'effet désastreux que peuvent avoir ces déplacements sur leur bien-être ; ainsi ce jeune Irlandais se plaint-il de « ne pas pouvoir s'installer si on n'arrête pas de le déplacer »²⁴⁹. Outre qu'ils affectent la santé mentale, les changements de placement répétés peuvent aussi nuire aux résultats scolaires des enfants. Aussi est-il recommandé, aux périodes cruciales de l'éducation des enfants placés, de renforcer la stabilité et la continuité des conditions de placement²⁵⁰.

La fin de la période de placement est une question grave pour les enfants. En France, les enfants veulent avoir leur mot à dire dans ce type de décisions et réclament un soutien pour pouvoir faire des choix éclairés²⁵¹. Comme l'explique un jeune Grec, les enfants ont le sentiment de pouvoir prendre des décisions sur cette question : « *Lorsque ma mère a trouvé un endroit où habiter, mon père m'a dit de rentrer à la maison, mais je n'ai pas voulu car j'aimais bien l'école et les activités. Je suis rentré à la maison après mes 18 ans et je ne regrette pas mes choix.* »²⁵² Dans certains pays, l'âge prévu pour la fin du placement est très inférieur à 18 ans ; en Albanie, par exemple, il intervient dès que l'enfant atteint ses 14 ans. En Albanie, en Finlande, en République tchèque et en Pologne, les enfants estiment que le placement ne devrait pas se terminer avant leur âge de 20 ans²⁵³. Dans toute l'Europe, les enfants souhaitent bénéficier d'un soutien renforcé à l'issue du placement²⁵⁴.

Les enfants placés sont souvent plus exposés aux risques d'abus et de violence que l'ensemble de la population. Dans certains pays, les enfants risquent davantage de rencontrer des situations de placement médiocres voire dangereuses. En Hongrie, des études menées auprès d'enfants placés ont révélé qu'ils savent très peu de choses sur leurs droits²⁵⁵. Ils ont parlé des abus, de la dégradation et des humiliations infligés par le personnel de l'institution. Il leur semble que cette situation était due à une culture hiérarchique et punitive au sein de l'institution. Dans cette étude, certains enfants ayant auparavant vécu en famille d'accueil ont également affirmé avoir été victimes d'abus²⁵⁶.

²⁴⁸ Commissaire à l'enfance du Pays de Galles, note 231 *supra*.

²⁴⁹ Department of Children and Youth Affairs, note 244 *supra*.

²⁵⁰ Darmody, M., McMahon, L. et Banks, J., *Education of children in care in Ireland: An exploratory study* (Médiateur pour les enfants, Irlande, 2013).

²⁵¹ Robin, P., *et al.*, *Des jeunes sortant de la protection de l'enfance font des recherches sur leur monde : une recherche par les pairs sur la transition à l'âge adulte au sortir de la protection de l'enfance* (Observatoire Universitaire International Education et Prevention, 2014).

²⁵² Quality4Children, note 246 *supra*.

²⁵³ Stein, M. et Verweijen-Slannescu, R., *When care ends: lessons from peer research, insights from young people on leaving care in n Albania, the Czech Republic, Finland and Poland* (SOS Children's Villages, 2012).

²⁵⁴ Robin, P., *et al.*, note 251 *supra* ; Stein et Verweijen-Slannescu, *ibid*.

²⁵⁵ Schuurman, note 14 *supra*.

²⁵⁶ *Ibid*.

8. Discrimination

Les enfants ont le droit d'être protégés contre les discriminations en vertu d'un certain nombre de normes juridiques internationales, par exemple l'article 2 de la CNUDE. Ces instruments internationaux prévoient que les enfants (et autres) doivent être protégés contre toute discrimination pour divers motifs comme la race, l'origine ethnique, le handicap, le sexe, la langue, ou la situation de leurs parents ou tuteurs. Cependant, les enfants peuvent aussi être confrontés à des discriminations en raison de leur âge. La non-discrimination est un droit fondamental pour les enfants.

Résumé : Voici ce que pensent les enfants en général :

- Beaucoup d'enfants de toute l'Europe s'estiment victimes de discriminations et considèrent que la discrimination est une question clé à traiter ;
- La discrimination liée à l'âge est un problème particulier que connaissent les enfants. Elle doit être traitée par des opérations de sensibilisation et par la législation.
- Les enfants souffrent de la discrimination en raison de problèmes liés au genre et à leur orientation sexuelle et ils souhaitent avoir davantage la possibilité de parler librement de ces questions.
- Les membres de groupes particulièrement vulnérables comme les minorités ethniques et raciales peuvent souffrir d'une « double discrimination » - c'est-à-dire de leur statut d'enfant et de leur origine.
- Il faut en faire davantage pour faciliter la participation des enfants handicapés à la prise de décisions et à la société.
- Les enfants des groupes particulièrement vulnérables souhaitent que pour faire face à la discrimination à laquelle ils sont confrontés, on leur favorise l'accès à des services tels que l'éducation, et que le grand public soit davantage familiarisé avec leur culture et leur expérience.

Les enfants attachent un grand prix au droit d'être protégés contre toute discrimination. Un groupe d'enfants vivant loin de chez eux ont été interrogés sur les dix droits de la CNUDE qu'ils jugeaient prioritaires. Ils ont notamment cité le fait de ne pas être exposé à la discrimination²⁵⁷. Dans une enquête d'Eurobaromètre sur les droits des enfants, 27% des enfants interrogés ont déclaré que la non-discrimination était un problème à traiter en priorité dans leur pays, les enfants appartenant à des groupes vulnérables soulignant que c'est-là une question particulièrement importante pour eux²⁵⁸. Les enfants estiment que les responsables devraient sensibiliser l'opinion aux questions de discrimination et combattre les comportements discriminatoires²⁵⁹.

8.1. Discrimination liée à l'âge

Les enfants ne se considèrent pas toujours comme vulnérables²⁶⁰. Il faut de fait reconnaître leur pouvoir d'agents actifs dans leur vie et dans la vie d'autrui. Cependant, les enfants peuvent être bien plus en danger que les adultes en raison de leur manque d'expérience et de leur statut d'incapables. C'est pourquoi, ceux qui ont moins de 18 ans peuvent subir des discriminations parce que ce sont des mineurs.

²⁵⁷ Ofsted, *supra* note 13.

²⁵⁸ Commission européenne, *Etude qualitative d'Eurobaromètre – Les droits de l'enfant : rapport complet*, *supra* note 242.

²⁵⁹ *Ibid.*

²⁶⁰ Voir par ex. Coy *et. al.*, *supra* note 64, et Schuurman, *supra* note 243.

Beaucoup de recherches font ressortir les stéréotypes négatifs attachés aux enfants et les mauvais traitements liés à la période de l'enfance²⁶¹. Une étude d'*Eurochild* (qui collecte l'opinion d'enfants de huit pays européens)²⁶² souligne que les enfants sont très conscients des discriminations qui les visent sur cette base. Ainsi que l'affirmait un enfant du Royaume-Uni, « *actuellement, certains adultes n'écoutent pas ce nous disons, nous, les enfants. Ai-je raison ou ai-je tort ?* » Une étude de l'Alliance d'Angleterre pour les droits de l'enfant donne de nombreux exemples de discriminations subies par les enfants²⁶³. Les enfants évoquent souvent des cas où ils sont chassés de magasins et d'autres zones. Ainsi que le fait observer une fille d'Irlande du Nord, « *On se fait vider des espaces de restauration* »²⁶⁴. Les services médicaux refusent régulièrement d'admettre des mineurs notamment parce que quand ils ont 16 ans, ils sont trop grands pour les services pédiatriques, mais trop jeunes pour les services pour adultes²⁶⁵. Cependant, on ne semble guère reconnaître ni comprendre que les enfants fassent l'objet de discriminations. Peu de mesures visent à remédier à cette situation²⁶⁶.

Partant de consultations approfondies avec les enfants, *Eurochild* recommande de sensibiliser aux discriminations liées à l'âge visant les enfants et de leurs effets à la fois au niveau national et communautaire. La législation anti-discrimination de l'UE devrait aussi servir à protéger les enfants²⁶⁷. L'Alliance d'Angleterre pour les droits des enfants fait valoir avec force que les enfants devraient bénéficier au niveau interne d'une protection législative contre la discrimination liée à l'âge²⁶⁸.

8.2. Genre et orientation sexuelle

Les enfants disent qu'ils subissent des discriminations en raison de questions de genre et d'orientation sexuelle. Les femmes et les filles sont confrontées à beaucoup de préjugés et de dangers spécifiques en raison de leur sexe, ce qui est examiné plus en détail au point 3 (Violences). Selon une étude galloise, qui s'intéresse à l'opinion de jeunes enfants sur les questions de genre, d'orientation sexuelle et de relations, les enfants arrivaient souvent à repérer ce qu'ils qualifiaient de « sexiste » : « Je me suis sentie contrainte d'être une fille »²⁶⁹. Beaucoup d'enfants ont exprimé leur colère face aux attitudes discriminatoires à l'égard des femmes et, ainsi que les auteurs de l'étude galloise le résument bien, face au fait de « *devoir vivre dans une culture et une société où leurs homologues sont sexistes* »²⁷⁰. En Ecosse, les

²⁶¹ Voir par ex. Commissaire d'Irlande du Nord aux enfants et aux jeunes, *Young people's thoughts about and experiences of age-related negative stereotyping, An analysis of questions from the Young Life and Times Survey* (Northern Ireland Commissioner for Children and Young People, 2010) et Alliance d'Angleterre pour les droits de l'enfant, *Making the case: why children should be protected from age discrimination and how it can be done. Proposals for the Equality Bill* (Children's Rights Alliance for England, 2009).

²⁶² Schuurman, *supra* note 20. Parmi les pays figuraient la Bulgarie, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, les Pays-Bas, la Pologne, la Suède et le Royaume-Uni.

²⁶³ Children's Rights Alliance for England, *supra* note 262.

²⁶⁴ Forum pour la jeunesse d'Irlande du Nord, *What we want* (Northern Ireland Youth Forum, 2009).

²⁶⁵ Children's Rights Alliance for England, *supra* note 262.

²⁶⁶ Schuurman, *supra* note 20.

²⁶⁷ *Ibid.*

²⁶⁸ Children's Rights Alliance for England, *supra* note 262.

²⁶⁹ Cardiff University/National Society for the Prevention of Cruelty to Children, *Boys and girls speak out: A qualitative study of children's gender and sexual cultures* (Cardiff University/National Society for the Prevention of Cruelty to Children, 2013).

²⁷⁰ Voir par ex. : Beckett *et. al.*, *supra* note 67 et Cardiff University/National Society for the Prevention of Cruelty to Children, *ibid.*

jeunes LGBT déclarent que la discrimination directe à laquelle ils sont confrontés provient avant tout de leurs homologues. Ils demandent aux adultes de créer un environnement sain pour les enfants et les jeunes et de leur offrir une aide appropriée²⁷¹. Dans l'étude galloise, la plupart des enfants disent qu'ils souhaiteraient disposer d'un espace où ils puissent parler librement des questions de genre et d'orientation sexuelle d'une façon qui soit liée à leur vie et pas seulement à leur avenir²⁷².

8.3. Groupes particulièrement vulnérables

Les enfants de groupes particulièrement vulnérables comme ceux qui sont membres de minorités raciales et religieuses, ceux qui vivent dans la misère et ceux qui sont handicapés, estiment qu'ils peuvent courir davantage un risque de discrimination. Ces enfants sont fréquemment confrontés à une « double discrimination », en raison de leur âge et de leur autre particularité²⁷³.

8.3.1. Race et appartenance ethnique

Dans l'étude d'*Eurochild*, certains enfants racontent qu'ils sont confrontés à la discrimination raciale. Ainsi, aux Pays-Bas, une fille a évoqué la façon dont elle était harcelée parce que son père était marocain : « *les enfants commencent soudain à parler comme des étrangers avec une grammaire approximative... Pour moi, l'école primaire était en fait un enfer, et je pleurais la nuit* »²⁷⁴. Les enfants irlandais Travellers évoquent les mauvais traitements fort répandus et les discriminations, y compris des injures méprisantes, et le refus de les inscrire dans certaines écoles²⁷⁵. Les enfants d'origine rom mentionnés dans l'étude d'*Eurochild* parlent d'expériences de « *discrimination raciale, de préjugés, de souffrances et d'humiliations* ». Ils souhaitent véritablement exprimer leur opinion et parler librement des discriminations auxquelles ils sont confrontés²⁷⁶.

Beaucoup d'enfants parlent avec passion dans cette étude de leur foi en l'égalité. Selon un enfant demandeur d'asile aux Pays-Bas, « *certaines enfants sont originaires d'Espagne, d'autres viennent d'autres pays. Nous ne sommes pas tous pareils, mais il est essentiel d'être traités comme ayant tous la même importance* »²⁷⁷. Dans l'étude d'Eurobaromètre, des enfants roms de Hongrie, de Roumanie, d'Espagne et du Royaume-Uni donnent un certain nombre de recommandations sur la lutte contre la discrimination²⁷⁸. Ils proposent notamment de diffuser davantage d'informations et de messages positifs sur la culture rom. Ainsi que le disait un jeune Rom du Royaume-Uni, « *J'aimerais faire connaître la culture rom. Faire savoir aux gens ce que nous faisons, pour dissiper tous les stéréotypes. Montrer aux autres que nous formons une communauté soudée...* »²⁷⁹. Les enfants roms devraient bénéficier de

²⁷¹ Children in Scotland, *What's the difference? Views and experiences of young people in Dumfries and Galloway concerning equality and diversity*, (Children in Scotland, 2006).

²⁷² Cardiff University/National Society for the Prevention of Cruelty to Children, *supra* note 271.

²⁷³ Schuurman, *supra* note 20.

²⁷⁴ *Ibid.*

²⁷⁵ *Ibid.*

²⁷⁶ *Ibid.*

²⁷⁷ *Ibid.*

²⁷⁸ Commission européenne, *Etude qualitative d'Eurobaromètre – les droits de l'enfant : rapport complet*, *supra* note 242.

²⁷⁹ *Ibid.*

l'égalité de chances de manière à ce qu'ils puissent participer davantage à la société au sens large. Le cas échéant, les mesures en ce sens devraient comprendre des encouragements pour que les parents envoient leurs enfants à l'école²⁸⁰.

8.3.2. Misère

L'inégalité de groupes d'enfants vulnérables en matière d'accès aux services est une question capitale pour les enfants, en particulier l'accès à l'éducation pour les enfants vivant dans la misère (voir ci-après le point sur l'éducation)²⁸¹. Voici ce que soulignait un garçon du Royaume-Uni : « *Je pense que les gens riches font des études supérieures et reçoivent une meilleure éducation que les gens moins bien lotis qui ne vont pas dans l'enseignement supérieur, si bien qu'ils ont davantage de possibilités d'obtenir un bon emploi, des qualifications satisfaisantes et tout ce qu'il y a de mieux. Par ailleurs, quand on est pauvre, il est plus probable qu'on vende de la drogue et qu'on fasse des trafics comme cela...* »²⁸². Les enfants qui vivent dans la misère sont confrontés à de graves discriminations au sein de la société et les enfants ont formulé un certain nombre de recommandations sur ce qu'il faudrait faire pour remédier à cette situation (voir ci-après point 10, *Pauvreté et austérité*).

8.3.3. Enfants handicapés

Les enfants handicapés, par exemple, ceux de Belgique, soulignent qu'ils sont avant tout des personnes qui peuvent et qui veulent participer activement au sein de la société²⁸³. Il convient de comprendre que c'est la société qui a besoin de changer pour s'adapter aux enfants handicapés et non l'inverse. Par exemple, en Suède, les enfants sourds et malentendants font le rêve d'avoir des enseignants qui connaissent tous la langue des signes : « *Toutes les personnes sourdes et malentendantes ont le droit de recevoir leur éducation dans leur langue. Toute personne a le droit d'employer la langue des signes* »²⁸⁴. Les enfants qui ne sont pas handicapés reconnaissent d'ordinaire le droit de satisfaire les besoins des enfants handicapés - des recherches sur l'opinion des enfants en Espagne et en Italie ont établi que la plupart des enfants sont d'avis qu'une fille aveugle par exemple devrait pouvoir fréquenter une école ordinaire si elle le souhaite²⁸⁵.

L'éducation et la formation sont effectivement des questions très importantes pour les enfants handicapés. Les enfants estiment qu'il est nécessaire d'élaborer davantage de mesures spéciales pour les enfants handicapés. Selon une récente étude réalisée en Angleterre, ils ont souligné que dans bien des cas, leurs besoins ne sont pas satisfaits, y compris lorsqu'ils sont inscrits dans des écoles spéciales : « *mon école spéciale m'a seulement appris à faire la cuisine* ». Les recommandations formulées dans le rapport comprennent l'obligation pour les

²⁸⁰ *Ibid.*

²⁸¹ Larkins, A. et al., *We want to help people see things our way: A rights-based analysis of disabled children's experience living with low income* (Children's Commissioner for England, 2013).

²⁸² Schuurman, *supra* note 20.

²⁸³ UNICEF Belgium, *We are above all young people* (UNICEF Belgium, 2007).

²⁸⁴ Schuurman, *supra* note 20.

²⁸⁵ Casas, F., et al., 'Children's rights from the point of view of children, their parents and their teachers: A comparative study between Catalonia (Spain) and Il Molise (Italy)' 14 *The International Journal of Children's Rights* 1 (2006). Les enfants ont reçu un scénario hypothétique sur lequel ils ont été invités à réagir.

enseignants de se former dans le domaine du handicap, et la nécessité d'axer davantage l'enseignement sur les débouchés futurs²⁸⁶.

Les enfants handicapés se battent en particulier pour jouir du droit de participer à l'enseignement. En Angleterre, ils soulignent qu'ils revendiquent le droit d'influencer la prise de décisions clés, alors qu'ils ont souvent l'impression de ne pas être écoutés. Cela est particulièrement vrai pour ce qui est des décisions personnelles sur l'affectation à une école ou les dispositions concernant les soins et l'expérience de travail une fois que la scolarité s'achève²⁸⁷. Seuls un tiers des enfants handicapés consultés au pays de Galles ont exprimé l'espoir que leur opinion soit toujours prise en considération quand il est question de prendre des décisions qui les concernent²⁸⁸. Les enfants handicapés peuvent aussi avoir du mal à faire appel à des mécanismes de plaintes faute de les connaître. La plupart des enfants interrogés pour l'étude du pays de Galles savaient comment se plaindre pour un problème concernant leur éducation, mais un tiers des élèves ignoraient tout de la procédure à suivre²⁸⁹.

Les enfants handicapés d'Angleterre ont l'impression que la société en général nourrit des préjugés négatifs et stériles à leur sujet et que leurs capacités sont sous-estimées. Ils considèrent aussi que les médias véhiculent une image négative des personnes handicapées, en associant souvent le handicap aux prestations pour personne à charge²⁹⁰. Ils recommandent de déployer des efforts pour changer les comportements à leur égard²⁹¹. Cela demanderait des actions déterminées pour faire en sorte qu'ils reçoivent leur éducation dans des établissements ordinaires et qu'ils puissent davantage rencontrer et fréquenter des enfants non handicapés : « *Je souhaite qu'il y ait davantage de clubs pour handicapés et non-handicapés de manière à ce que nous puissions jouer ensemble* »²⁹².

Les enfants handicapés sont très attachés à l'idée de participer à la prise de décisions. Ils apprécient en particulier les méthodes créatives et drôles ; et ils souhaitent avoir davantage de possibilités de participer et d'être informés de ce qui se passe²⁹³. Cependant, les recherches montrent que les enfants handicapés ont moins de chance de participer à la prise de décisions que les autres enfants²⁹⁴. L'exclusion des enfants handicapés est justifiée par le manque de temps chez le personnel pour faciliter la communication et par les présupposés des parents, des soignants et du personnel sur les capacités de participer des enfants handicapés²⁹⁵. Les enfants handicapés recommandent de prendre des mesures pour qu'ils puissent participer effectivement, alors que les enfants très handicapés ont besoin d'une assistance particulière à

²⁸⁶ Children's Commissioner for England, *"They still need to listen to more", A report about disabled children and young people's rights in England* (Children's Commissioner for England, 2014).

²⁸⁷ Pellicano, E. et al. with Wac Arts, *My life at school: Understanding the experiences of children and young people with special educational needs in residential special schools* (Office of the Children's Commissioner for England, 2014).

²⁸⁸ Children's Commissioner for Wales, *The right to learn, supporting children and young people at pupil referral units to reach their potential* (Children's Commissioner for Wales, 2014).

²⁸⁹ *Ibid.*

²⁹⁰ *Ibid.*

²⁹¹ Every Disabled Child Matters, *Disabled children's manifesto for change* (Every Disabled Child Matters, 2009), disponible à l'adresse : <http://www.edcm.org.uk/young-campaigners/manifesto-for-change>.

²⁹² Children's Commissioner for England, *supra* note 287.

²⁹³ Franklin, A. et Sloper, P., 'The right of disabled children to participate in decision-making' 23 *Children in Society* 3 (2009).

²⁹⁴ *Ibid.*

²⁹⁵ Children's Commissioner for England, *supra* note 287.

cet égard : « *C'est difficile pour les enfants handicapés qui ne s'expriment pas verbalement. Ils ont malgré tout une opinion, mais ils l'expriment différemment* »²⁹⁶.

²⁹⁶ Every Disabled Child Matters, *supra* note 292.

9. Education

Le droit des enfants à l'éducation est inscrit dans la CNUDE, dont l'article 28 prévoit le droit de l'enfant à l'éducation au nom de l'égalité des chances et dont l'article 29 définit les buts de l'éducation, indiquant que celle-ci doit viser notamment à développer la personnalité et les talents des enfants.

Résumé – Voici ce que pensent les enfants en général :

- Le droit à l'éducation est un droit essentiel des enfants dans toute l'Europe.
- Les enfants ont souvent le sentiment ne de pas avoir suffisamment l'occasion de participer à l'école.
- En particulier, les commissions scolaires doivent être réformées et les enseignants ont besoin d'une formation dans ce domaine surtout sur le suivi à assurer après que les enfants ont été consultés. Les enfants eux-mêmes ont le sentiment d'avoir besoin de plus de formation sur la participation à l'école.
- Les enfants des groupes défavorisés comme les enfants handicapés et ceux qui appartiennent à des groupes ethniques et raciaux sont particulièrement préoccupés par les questions d'éducation et prônent des mesures spéciales pour les aider à participer.
- Le harcèlement à l'école est une question qui préoccupe gravement un grand nombre d'enfants. Elle pourrait être traitée de façon plus satisfaisante en leur ménageant davantage d'occasions pour en parler et en favorisant des réactions plus adaptées des enseignants. Il faudrait étudier les raisons pour lesquelles les enfants se méfient des fonctionnaires et des ONG.
- Les enfants souhaitent aussi contribuer au type d'apprentissage qu'ils suivent. Les jeunes enfants apprécient l'autorité de leurs maîtres, mais ils souhaitent davantage de bienveillance de leur part. Ils pensent que les enseignants ne devraient pas se mettre en colère contre eux.

9.1 L'éducation, un droit essentiel

Les enfants de toute l'Europe ont été invités à donner leur avis pour un sondage d'Eurobaromètre sur le domaine le plus important où les autorités devraient tenir compte des intérêts particuliers des enfants. L'éducation était le premier domaine mentionné par les enfants, 77% de personnes interrogées indiquant qu'elles la considéraient comme le domaine le plus important²⁹⁷. Il est aussi significatif de constater que les enfants tendent à penser immédiatement à leurs droits dans le cadre de la famille et de l'école²⁹⁸.

9.2 Participation et éducation

Selon la récente évaluation de la Commission européenne sur la participation des enfants dans l'UE, le cadre scolaire et préscolaire est considéré comme le lieu principal des apprentissages sociaux avec les adultes²⁹⁹. Cependant, la qualité des pratiques participatives varient beaucoup au sein de ce cadre. Dans les « écoles démocratiques », la participation des enfants s'inscrit dans la pratique quotidienne. Ainsi, le programme d'*école transparente et participative* (Pologne) et l'école *Escola da Ponte* (Portugal) suivent des cursus différents, fondés sur « l'apprentissage mutuel » entre les élèves et les maîtres. Par ailleurs, dans toute l'Europe, beaucoup d'écoles favorisent la participation des enfants aux structures et comités scolaires officiels, ce qui limite et formalise la participation³⁰⁰.

²⁹⁷ Commission européenne, *Rapport Eurobaromètre flash – Les droits de l'enfant*, supra note 7.

²⁹⁸ Commission européenne, *Etude qualitative d'Eurobaromètre – les droits de l'enfant, rapport complet*, supra note 242.

²⁹⁹ Ecorys/University of West of England/Child-to-Child, supra note 182.

³⁰⁰ *Ibid.*

Les enfants comme ceux de Finlande et de Moldova, déclarent que les commissions scolaires (*school councils*) sont des structures très utiles pour permettre aux enfants d'être entendus à l'école³⁰¹. Cependant, les enfants sont parfois déçus par ces commissions ; ainsi, ils estiment que celles-ci ne représentent pas comme il convient l'ensemble des enfants. Une étude réalisée en Slovaquie a montré que : « *en pratique, les enfants choisissent leurs représentants parmi ceux qui savent le mieux représenter leur opinion, et il est rare que les enfants issus de minorités ou de milieux défavorisés figurent parmi eux* »³⁰². On constate aussi parfois que les commissions scolaires n'abordent pas de questions importantes. En Ecosse, les enfants expliquent l'absence de changement réel par un manque de ressources financières et le fait « *d'être négligés par les écoles* »³⁰³. En effet, la réussite des commissions scolaires dépend beaucoup du soutien dont elles bénéficient au sein de l'école et de la politique menée en général au niveau national. Au pays de Galles, la loi oblige les écoles à faire en sorte que des commissions scolaires soient mises en place³⁰⁴.

En dépit d'efforts de plus en plus marqués dans les écoles d'Europe, par exemple le soutien aux conseils d'élèves, les enfants soulignent dans l'étude de la Commission européenne qu'ils se heurtent néanmoins à de graves difficultés en matière de participation aux décisions à l'école. Un grand nombre d'exemples positifs sont donnés dans cette étude sur la coopération entre le maître et ses élèves. Dans une étude écossaise par exemple, 94% des enfants âgés de cinq ans, chiffre impressionnant, estimaient que les adultes les écoutaient à l'école³⁰⁵. Selon une étude du Conseil de l'Europe, la plupart des élèves de Finlande considèrent que les enseignants prennent véritablement en considération leur opinion « dans la plupart des cas », voire « toujours »³⁰⁶.

Cependant, beaucoup d'études citent un nombre considérable d'exemples où les enfants ont le sentiment que les enseignants ne les écoutent pas. Ceux-ci recourent à la discipline plutôt que d'engager le dialogue. L'étude du Conseil de l'Europe indique par exemple que moins de la moitié des enfants de Moldova et seuls un tiers des enfants de Slovaquie ont l'impression que les enseignants les écoutent³⁰⁷. Parmi les principales raisons de cette situation peu réjouissante retenues par les enfants figurent la discrimination liée à l'âge ; le manque de sensibilisation aux droits des enfants ; la crainte des enseignants de voir leur autorité contestée ; et le sentiment de manquer de temps pour favoriser la participation³⁰⁸. Un jeune Anglais cité dans l'étude d'*Eurochild* déclarait que les enseignants n'écoutent pas : « *parce que cela ne les intéresse pas et qu'ils ne nous aiment pas* »³⁰⁹.

³⁰¹ Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in Finland*, supra note 188 ; Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in the Republic of Moldova*, supra note 8.

³⁰² Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in the Slovak Republic*, supra note 90.

³⁰³ Children in Scotland/University of Edinburgh, *Having a say at school: Research on pupil councils in Scotland* (Children in Scotland/University of Edinburgh, 2010).

³⁰⁴ School Councils (Wales) Regulations 2005. See Children in Scotland/University of Edinburgh, *Having a say at school: Research briefing paper 1: Local authorities and pupil councils* (Children in Scotland/University of Edinburgh, 2010).

³⁰⁵ Children in Scotland, *What I think matters* (Children in Scotland). Notons que dans la même étude, un fort pourcentage d'enfants plus âgés estimaient qu'ils n'étaient pas entendus – 50%.

³⁰⁶ Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in Finland*, supra note 188.

³⁰⁷ Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in the Republic of Moldova*, supra note 8 ; Council of Europe, *Child and youth participation in the Slovak Republic*, supra note 90.

³⁰⁸ Schuurman, supra note 20.

³⁰⁹ *Ibid.*

Les enfants se plaignent aussi que les enseignants demandent parfois l'avis des élèves, mais qu'ensuite, ils n'en tiennent pas compte. Ils sont rapidement désabusés de voir que les consultations ne sont suivies d'aucun changement³¹⁰. Il est donc capital d'œuvrer pour faire en sorte que les consultations d'élèves produisent toujours des effets. Quand leurs propositions ne peuvent être retenues, il faudrait leur expliquer pourquoi³¹¹.

Les enfants proposent différentes solutions pour lever les obstacles à leur participation à l'éducation. Ils estiment qu'il y a beaucoup de choses qu'ils peuvent faire par eux-mêmes : ils devraient avoir le courage de donner leur avis, il faut qu'ils renoncent à leurs a priori négatifs à l'égard de l'école et qu'ils aient un comportement plus coopératif³¹². Cependant, ils estiment aussi que les écoles et les décideurs ont du chemin à faire. Les commissions scolaires qui ne fonctionnent pas bien devraient être réformées³¹³. Les compétences professionnelles liées à la participation des enfants devraient être développées par les enseignants³¹⁴.

Même les très jeunes enfants peuvent exprimer leur opinion sur l'éducation qu'ils reçoivent. Des recherches réalisées auprès d'enfants italiens âgés de trois à cinq ans dans un cadre préscolaire ont établi que leurs perceptions étaient « profondes »³¹⁵. Les enfants reconnaissent l'autorité de leurs maîtres et leur responsabilité de bien se comporter. Cependant, ils ne pensent pas qu'il faille élever la voix à leur encontre : « *Quand le maître s'emporte contre moi, je me sens triste et j'ai envie de pleurer* ». Ils soulignent que les bons enseignants doivent être fermes quand cela s'impose, mais qu'ils doivent aussi savoir prodiguer des encouragements. « *Ça, c'est la maîtresse et moi. Nous nous tenons la main et parfois nous nous embrassons. La maîtresse me dit : « merci ». C'est ce que j'aimerais que la maîtresse fasse* ». Les chercheurs relèvent que le fait que les élèves expriment leurs opinions devant leurs maîtres a permis à ceux-ci de mieux comprendre les perspectives des enfants, de mesurer leur incompréhension face à ce qui arrive quand ils essaient d'infléchir le comportement des enfants, et de trouver de meilleurs moyens de créer des environnements propices à leur croissance³¹⁶.

9.3. Education et égalité

Ainsi que l'indique la partie précédente (*Discrimination*), les groupes vulnérables donnent une grande importance à l'éducation, qui est pour eux un droit. Invités à indiquer dix droits prioritaires parmi ceux que consacrent la CNUDE, les enfants placésont fait de l'éducation le droit numéro un en Angleterre³¹⁷. Les enfants, comme ceux de Belgique, considèrent que le système éducatif devrait assurer l'égalité de traitement à tous les élèves ; et que les élèves

³¹⁰ Ecorys/University of West of England/Child-to-Child, *supra* note 182, et Schuurman, *supra* note 20.

³¹¹ *Ibid.*

³¹² Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in Finland*, *supra* note 188; Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in the Republic of Moldova*, *supra* note 8 ; Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in the Slovak Republic*, *supra* note 90.

³¹³ *Ibid.*

³¹⁴ Ecorys/University of West of England/Child-to-Child, *supra* note 182.

³¹⁵ Harcourt, D. et Mazzoni, V. 'Standpoints on quality: Listening to children in Verona, Italy' 37 *Australasian Journal of Early Childhood* 2 (2012).

³¹⁶ *Ibid.*

³¹⁷ Ofsted, *supra* note 13.

devraient tous être soutenus pour qu'ils puissent pleinement s'épanouir. Il faudrait qu'ils soient jugés sur leurs qualités individuelles et non sur leurs lacunes³¹⁸. L'école est un lieu déterminant qui permet aux enfants des groupes défavorisés de se socialiser. Ainsi, les enfants immigrés d'Italie qualifient l'école « *de lieu où les enfants de familles immigrées peuvent bâtir des relations positives* »³¹⁹.

Selon l'étude d'*Eurochild*, les enfants originaires de milieux vulnérables, disent souvent qu'ils ne peuvent aller à l'école, parce qu'ils doivent travailler pour soutenir financièrement leur famille. Et pourtant ils estiment qu'il est important de pouvoir aller à l'école afin d'acquérir les compétences nécessaires pour survivre dans leur environnement³²⁰. Ce phénomène est encore pire pour les enfants désavantagés à plus d'un titre comme les enfants handicapés vivant dans des « poches de pauvreté urbaines »³²¹. D'autres études montrent que les enfants défavorisés peuvent manquer la classe pendant de longues périodes pour tout un éventail de raisons. Ainsi, l'éclatement de la cellule familiale en raison de violences domestiques, le départ de demandeurs d'asile, ou le placement temporaire en établissement. Ces enfants sont fréquemment rejetés par des systèmes éducatifs trop rigides et ils peuvent rencontrer d'autres problèmes qui nuisent à leur éducation, comme le harcèlement et le racisme³²². Les enfants recommandent de mieux former les maîtres pour que ceux-ci sachent comment soutenir socialement les enfants défavorisés³²³.

9.4 Le harcèlement à l'école

Bien que la plupart des enfants se sentent en sécurité en classe et dans le cadre scolaire³²⁴, l'étude d'Eurobaromètre indique qu'ils sont très préoccupés par le harcèlement à l'école³²⁵. Une récente étude de la Commission européenne touchant 16 227 enfants dans six pays de l'UE fait ressortir l'étendue du phénomène³²⁶. Un tiers des enfants de Grèce, par exemple, déclarent qu'ils ont été victimes de harcèlement à l'école³²⁷. Dans les autres pays couverts, les enfants soulignent que les injures sont la forme la plus courante de harcèlement à l'école à une exception : en Bulgarie, les enfants déclarent que les violences physiques en sont la manifestation la plus fréquente³²⁸.

³¹⁸ UNICEF Belgique, *'Iedereen gelijke kansen op school? Dat denken zij ervan. Het perspectief van maatschappelijk kwetsbare kinderen en jongeren in het onderwijsdebat'* (Egalité de chances pour tous à l'école ? Voici ce qu'ils en pensent. Perspective des enfants et des jeunes socialement vulnérables dans le débat éducatif) (UNICEF Belgium, 2012).

³¹⁹ UNICEF, *The situation of children in immigrant families in Italy: changes and challenges* (UNICEF, 2009).

³²⁰ Schuurman, *supra* note 20.

³²¹ Grotowska-Leder, J, Dytrych, J., *Disability in a childhood as a particular threat of poverty and social exclusion in adulthood* (original : polonais, 2010).

³²² Save the Children UK, *Missing out on education: Children and young people speak out* (Save the Children UK, 2003).

³²³ UNICEF Belgique, *supra* note 319.

³²⁴ Commission européenne, *European bullying research: Final report* (European Commission, 2012).

³²⁵ Commission européenne, *Etude qualitative d'Eurobaromètre – les droits de l'enfant, rapport complet, supra* note 242.

³²⁶ Commission européenne, *European bullying research, supra* note 325.

³²⁷ *Ibid.*

³²⁸ *Ibid.*

Les enfants peuvent être la cible de harcèlement pour bien des raisons liés à des facteurs personnels – des enfants d’Estonie, par exemple, soulignaient que la corpulence était la cause de harcèlement la plus courante³²⁹. Cependant, les enfants issus de groupes particulièrement vulnérables peuvent aussi être davantage exposés. Des recherches en Angleterre indiquent que les enfants qui connaissent la misère courent un risque plus grand : « *Des enfants s’en prennent à toi à l’école – c’est incroyable – si tu n’as pas emporté la même chose qu’eux à déjeuner, ou si tu ne t’es pas procuré une nouvelle veste ou un nouveau sac* »³³⁰. Cette question semble être particulièrement d’actualité en Angleterre, mais elle pourrait être soulevée ailleurs, ainsi que l’ont fait ressortir des recherches menées en Espagne et en Suède selon lesquelles les enfants ne donnent pas la même valeur aux symboles concrets de statut social³³¹. Les autres parties de ce rapport de recherche documentaire font ressortir d’autres motifs pour lesquels les enfants peuvent être la cible de harcèlement, comme la race et l’appartenance ethnique (voir partie sur les discriminations) ; ou le fait d’avoir un parent en prison (voir partie sur une justice adaptée aux enfants).

Les enfants qui sont victimes de harcèlement risquent davantage d’avoir des problèmes de santé et de détresse émotionnelle, ce qui peut les empêcher d’aller à l’école ou faire baisser leurs résultats scolaires³³². L’étude sur le harcèlement de la Commission européenne (déjà citée) a fait ressortir que la plupart des enfants qui en sont victimes en parlent en famille. De même que dans d’autres domaines comme la justice, les enfants expriment une certaine défiance à l’égard des responsables comme ceux des services sociaux, et des ONG qui leur prêtent secours quand ils font l’objet de harcèlement³³³. Comme on l’a aussi constaté, il est plus probable que les enfants auteurs de harcèlement proviennent de familles où la violence est utilisée, « *ou de milieux où c’est l’opinion du plus fort qui prévaut* », ce qui indique que la lutte contre la violence domestique et l’encouragement de la participation des enfants dans les familles auront un effet positif sur le taux de harcèlement³³⁴. Les enfants ont beaucoup d’idées sur la lutte contre le harcèlement. Les petits Norvégiens soulignent que les maîtres devaient être formés pour remarquer les cas de harcèlement et mieux savoir réagir³³⁵. Dans toute l’Europe, les enfants soulignent qu’ils souhaiteraient des espaces de discussion sur les questions liées au harcèlement³³⁶.

9.5 Autres questions

Un certain nombre d’autres questions très diverses sont importantes aux yeux des enfants en ce qui concerne la justification du droit à l’éducation. Les enfants souhaitent naturellement contribuer aux méthodes d’enseignement utilisées. Au Tadjikistan, des enfants ont déclaré que bien qu’ils soient en général satisfaits de la qualité de l’éducation qui leur était dispensée,

³²⁹ *Ibid.*

³³⁰ Martin K. et Hart R., “*Trying to get by*”: consulting with children and young people on child poverty (Office of the Children’s Commissioner for England, 2011).

³³¹ Ipsos MORI et Nairn, A., *supra* note 14.

³³² Voir site internet de l’Alliance anti-harcèlement du Royaume-Uni, à l’adresse : <http://www.anti-bullyingalliance.org.uk/research/sen-disabilities.aspx>

³³³ Commission européenne, *European bullying research*, *supra* note 325.

³³⁴ *Ibid.*

³³⁵ Save the Children, *The Children’s Hearing 2009: Children in Norway had their say*, (Save the Children, 2009).

³³⁶ Commission européenne, *European bullying research*, *supra* note 325.

ils préféreraient des méthodes éducatives qui soient plus participatives³³⁷. Les enfants de toute l'Europe soulignent qu'ils n'aiment pas être mis sous pression par les enseignants, alors que ceux-ci tendent à leur demander une quantité peu réaliste de travail et d'étude³³⁸. Certains enfants souhaitent aussi que les adultes proches d'eux, comme les parents et les enseignants, jouent davantage leur rôle pour prévenir la violation de droits comme le harcèlement ou l'absence de participation³³⁹.

³³⁷ UNICEF CEECIS et UNICEF Tadjikistan, *Youth perspectives of education quality in Tajikistan: A case study of education quality for youth in the CEECIS region* (UNICEF, 2011).

³³⁸ Commission européenne, *Etude qualitative d'Eurobaromètre – Les droits de l'enfant: rapport complet*, *supra* note 242.

³³⁹ *Ibid.*

10. Pauvreté des enfants et austérité

Un large éventail de droits reconnus aux enfants dans la CNUDE (par exemple l'article 2, droit à la vie, à la survie et au développement) sont gravement menacés par la misère et l'austérité. Les effets de la récession depuis 2008 – y compris la hausse du coût de la vie, les pertes d'emplois et la réduction des prestations sociales et des services publics – ont eu un effet très négatif sur la vie des enfants et de leur famille, en particulier ceux, de plus en plus nombreux, dont la situation déjà précaire s'est encore dégradée. Les faits montrent que les enfants ont souffert le plus de la crise économique et financière et qu'ils en subiront les conséquences le plus longtemps, surtout dans les pays où la récession est la plus sévère³⁴⁰. Cependant, les statistiques disponibles ne reflètent pas pleinement l'effet de la misère et de l'austérité sur les enfants et les jeunes ni la façon dont leur perception de la vie a changé. Les recherches retenues dans la présente partie donnent une idée plus détaillée des perspectives qui sont celles des enfants et des jeunes.

Résumé – Voici ce que pensent les enfants en général :

- Les enfants sont préoccupés par le climat économique actuel et l'effet qu'il peut avoir sur leur propre situation financière et celle de leur famille. Ils craignent aussi que la misère ne fragilise davantage leurs relations familiales.
- Ils ont peur d'être piégés dans un cycle de misère dû au niveau élevé du chômage, à l'offre d'emplois mal payés, et à l'insuffisance de leurs revenus. Ils pensent que les autorités devraient donner la priorité à ces questions.
- Les possibilités de formation professionnelle et les offres d'emplois devraient être étendues aux jeunes et les systèmes de protection sociale devraient assurer des revenus et une sécurité suffisants à ceux qui ne peuvent trouver d'emploi.
- Les enfants devraient tous avoir accès gratuitement à des services comme les centres de jeunesse et de loisirs, et bénéficier de la gratuité des transports ou d'un allègement de leur coût.
- Ceux qui font l'expérience de la misère souhaitent être associés aux questions qui les concernent et ils sont à même de le faire. Cela peut contribuer à faire voir différemment la pauvreté des enfants et l'exclusion sociale et à les aider à trouver des solutions plus satisfaisantes.
- Pour participer pleinement aux décisions clés sur leur vie, les enfants – y compris ceux qui connaissent la misère – ont besoin de l'aide de leur famille, de leurs amis, de travailleurs de jeunesse et de leurs maîtres.
- Les enfants qui connaissent la pauvreté estiment qu'ils ont le droit d'être traités sur un pied d'égalité. Les professionnels devraient être formés aux méthodologies participatives, en particulier pour que les enfants connaissant la pauvreté puissent participer.
- Les enfants souhaitent participer aux processus de décision sur les dépenses gouvernementales et ils estiment que leur expérience peut aider les autorités à prendre de meilleures décisions sur les affectations de crédits.

³⁴⁰ UNICEF, *Children of the recession: the impact of the economic crisis on child well-being in rich countries, Innocenti Report Card 12* (UNICEF Office of Research, 2014).

10.1. Perception de la misère parmi les enfants

Les enfants soulignent que la pauvreté est une question essentielle pour eux. Lors de recherches menées en Allemagne, où les enfants ont été interrogés sur ce qu'ils pensaient de leurs droits, un enfant sur huit a relevé que la jouissance de droits était limitée par des contraintes budgétaires³⁴¹. De plus, 18% des propositions des enfants visant à améliorer le respect de leurs droits supposent l'octroi d'une aide financière, par exemple, par des allocations familiales ou par la gratuité de services comme la cantine scolaire, ou des services de conseil : « *Les enfants qui n'ont qu'un parent devraient recevoir davantage d'aide, car ils n'ont souvent pas l'argent dont ils ont besoin parce que seul un parent travaille* » « *Les clubs (sportifs) devraient être moins chers* ». Beaucoup d'enfants mieux lotis partageaient ce souhait d'une moindre inégalité économique³⁴².

En dépit des obstacles auxquels ils sont confrontés, les recherches montrent que les enfants qui font l'expérience de la misère tendent à apprécier les choses comme les autres enfants. Ils éprouvent un grand respect et une forte loyauté envers leur famille et leurs amis sont importants pour eux³⁴³. Un jeune Anglais a déclaré que ces familles : « *pourraient être plus proches et former davantage une famille que d'autres gens... Il faut qu'ils économisent sur tout. Ils doivent se serrer les coudes, alors que les autres familles n'en ont pas besoin* »³⁴⁴. Les enfants qui font l'expérience de la pauvreté en Belgique soulignent que l'éducation est très importante de même que des activités de loisirs comme la musique et le sport. Le voisinage proche est capital dans la vie des jeunes : c'est là qu'ils se sentent « chez eux ». Ils disent aussi qu'ils souhaitent participer aux questions qui les touchent et qu'ils sont en mesure de le faire, mais que pour participer pleinement, ils ont besoin de l'aide de leur famille, de leurs amis, des travailleurs de jeunesse et de leurs maîtres³⁴⁵.

Les enfants réduits à la misère expriment pourtant le sentiment d'être exclus et stigmatisés, en raison d'images sociétales négatives et du manque d'opportunités³⁴⁶. La plupart des jeunes figurant dans une étude de communautés urbaines, situées en bordure d'espaces verts ou défavorisées d'Irlande du Nord par exemple ont une image positive d'eux-mêmes, mais ils formulent un jugement négatif sur leurs expériences³⁴⁷. Ils tendent plus que les autres jeunes à mentionner les difficultés auxquels ils se heurtent chez eux et à l'école. Ils pensent aussi qu'ils ne disposent pas d'assez d'informations, ni de soutien et qu'il n'y a pas assez d'infrastructures là où ils habitent.

En Belgique, l'effet de la pauvreté sur le bien-être des jeunes, notamment de leur estime d'eux-mêmes, est bien illustré par les jeunes eux-mêmes. Leur manque de confiance en eux-mêmes contribue à les empêcher de prendre leur vie en main pour échapper à la misère. Bien que certains d'entre eux s'imaginent clairement leur avenir (travail, famille, situation

³⁴¹ Child and Youth Welfare Association, *supra* note 16.

³⁴² *Ibid.*

³⁴³ Voir par ex. UNICEF Belgique, *This is what we think: Young people experiencing poverty talk about their lives* (UNICEF Belgium, 2010); et Martin K. et Hart R., *"Trying to get by": consulting with children and young people on child poverty* (Office of the Children's Commissioner for England, 2011).

³⁴⁴ Martin et Hart, *ibid.*

³⁴⁵ UNICEF Belgique, *supra* note 344.

³⁴⁶ Voir par ex. UNICEF Belgique, *supra* note 344; et Northern Ireland Youth Forum, *What we want* (Northern Ireland Youth Forum, 2009).

³⁴⁷ Northern Ireland Youth Forum, *ibid.*

matérielle), la plupart comprennent qu'il est difficile de poursuivre les études, d'avoir de l'ambition ou d'avoir des rêves : « *l'accès limité à l'éducation et à la formation est un problème récurrent pour les jeunes interrogés* »³⁴⁸.

Selon un grand nombre d'études, les enfants qui connaissent la misère ne se considèrent pas comme pauvres³⁴⁹. Le Commissariat aux jeunes pour l'Angleterre a récemment achevé des recherches sur l'opinion des jeunes qui connaissent la misère³⁵⁰. L'étude a établi que les jeunes refusent d'appliquer les termes de « pauvre » et de « pauvreté » à leur propre situation³⁵¹. Ils connaissent et emploient davantage les termes « défavorisés », « à faibles revenus », « mal payés » ou « en situation précaire » (*struggling*): « *Je n'emploie pas le terme de « pauvre ». Je pense que ceux-ci sont moins bien lotis que moi* »³⁵². Il en va de même pour des enfants vivant en Espagne et en Suède³⁵³. Les termes de pauvreté ou de misère tendent à être appliqués uniquement à ceux qui se trouvent dans des situations extrêmes par exemple les sans-abris et ceux qui souffrent de la famine dans d'autres pays.

Les enfants estiment que la pauvreté est une forme de stigmatisation et ils refusent donc de parler de leur situation à d'autres. Ils sont gênés de demander un soutien et pourraient rechigner à accepter une aide si on la leur offre (même quand cela vient de leurs amis). Un enfant d'Angleterre a déclaré qu'il ne voulait pas qu'on voie qu'il avait besoin de repas scolaires : « *J'ai donc dit à ma mère d'arrêter et j'ai payé mes repas, mais c'était naturellement plus difficile pour ma mère* »³⁵⁴. Bien que les enfants croient que les pauvres peuvent être identifiés par leur apparence, ils admettent qu'il peut être difficile de reconnaître ceux qui sont réduits à la misère et donc de les soutenir³⁵⁵.

Les enfants mentionnés dans l'étude couvrant l'Angleterre suivent avec attention le climat économique actuel et les effets qu'il a sur leur propre situation financière et sur celle de leur famille³⁵⁶. Ils évoquent de « nouvelles » catégories de personnes qui s'appauvrissent (en raison de licenciements et de la hausse du coût de la vie) et ils voient le fossé se creuser entre riches et pauvres. Ils sont aussi préoccupés par l'idée d'être piégés dans un cycle de misère en raison du niveau élevé de chômage, de la prévalence d'emplois mal payés et des gels de salaires. Etre pauvre et vivre dans la misère, cela signifie que les enfants et les jeunes pourraient être privés d'une série de biens matériels (habits de marque, téléphone portable et PC) et se retrouver socialement isolés : « *L'expérience scolaire dans son ensemble est horrible pour eux. Le nombre d'amis qu'ils ont s'en trouve affecté* ». Les enfants soulignent les raisons pour lesquelles les amitiés sont plus difficiles à entretenir pour ceux qui sont pauvres, par exemple en raison du coût élevé des transports³⁵⁷. Il convient de noter que le Royaume-Uni est l'Etat le plus inégalitaire d'Europe³⁵⁸, ce qui pourrait contribuer au

³⁴⁸ UNICEF Belgique, *supra* note 344.

³⁴⁹ Voir par ex. UNICEF Belgique ; et Martin et Hart, *supra* note 344.

³⁵⁰ Martin et Hart, *supra* note 344. L'étude reprend l'opinion de 73 jeunes âgés de 10 à 20 ans.

³⁵¹ Martin et Hart, *supra* note 344.

³⁵² *Ibid.*

³⁵³ Ipsos MORI et Nairn, A., *supra* note 14.

³⁵⁴ Martin et Hart, *supra* note 344.

³⁵⁵ *Ibid.*

³⁵⁶ *Ibid.*

³⁵⁷ *Ibid.*

³⁵⁸ Luxembourg Income Study, disponible à l'adresse : <http://www.lisdatacenter.org/>.

sentiment d'exclusion que peuvent éprouver les enfants réduits à la misère³⁵⁹. Les recherches indiquent que le niveau d'inégalités semble contribuer à aggraver les tensions et l'angoisse éprouvée par les enfants au Royaume-Uni, par comparaison avec l'Espagne et la Suède, où l'on semble mettre nettement moins l'accent sur les biens matériels³⁶⁰.

10.2 Perception de l'austérité parmi les enfants

Beaucoup d'enfants estiment que leur qualité de vie et la possibilité d'avoir accès aux services et à l'éducation sont hypothéquées par la misère³⁶¹. Des recherches limitées ont été réalisées afin de déterminer l'effet spécifique de l'austérité sur eux et de préciser l'idée qu'ils s'en font. Le Réseau européen des médiateurs pour enfants a pourtant réalisé un projet innovant qui a analysé l'opinion de 32 jeunes de toute l'Europe sur l'austérité et la pauvreté, et l'incidence de cette situation sur leur vie et leurs droits³⁶². Un film tourné en Angleterre dans le cadre du projet porte sur un enfant handicapé qui se bat pour communiquer. Il a le sentiment d'être réduit au silence par les réductions d'allocations qui lui permettaient de suivre une thérapie d'aide à la parole. Un Marseillais (France) estime que « la ville a deux visages » : une face claire pour les touristes et l'autre faite de privations dont les enfants de son âge et lui font l'expérience. A Rome, de jeunes Italiens parlent des installations sportives qui sont devenues trop chères, des clubs de sport qui sont hors de portée et du manque d'espaces verts pour jouer. Dans un film sur les Pays-Bas, un jeune garçon raconte que sa famille est l'un des nombreux ménages qui doivent recourir aux banques alimentaires pour ne pas souffrir de la faim. En Belgique, une jeune Flamande souligne que de plus en plus de familles vivent dans des conditions de promiscuité : « *c'est difficile pour une fille de grandir sans avoir d'espace à elle ni de vie privée* ». En Wallonie, le prix élevé du mazout met en difficulté beaucoup de ménages³⁶³.

Une étude plus statistique de l'UNICEF a été réalisée en Grèce³⁶⁴, l'un des pays les plus touchés par la récession. Elle se fondait sur l'enquête de 2014 du Réseau *Health Behaviour in School-aged Children*, qui a analysé l'opinion d'élèves âgés de 11, 13 et 15 ans. Elle montre qu'en dépit des efforts déployés par les familles pour protéger leurs enfants contre les effets les plus graves de la récession, le pourcentage d'enfants signalant que la situation économique des familles « n'est pas bonne » a doublé, passant de 7% en 2006 à 14,5% en 2014. Un nombre croissant (de 22% à 29% sur la même période) déclarent que la situation économique dans la région où ils vivent s'est dégradée. En 2014, plus d'un enfant sur cinq a déclaré qu'au moins un de ses parents avait perdu son emploi, 5%, que leur famille ne pouvait se permettre d'acheter des produits alimentaires et près de 30%, que leur famille avait cessé de partir en voyage pendant les vacances³⁶⁵, ce qui montre combien la crise a une incidence sévère sur la vie des enfants.

³⁵⁹ Voir Ipsos MORI et Nairn, A., *supra* note 14.

³⁶⁰ *Ibid.*

³⁶¹ Voir par ex. Martin et Hart, *supra* note 344.

³⁶² European Network of Young Advisors, *Austerity bites: Children's voices* (European Network of Ombudspersons for Children, 2014). Disponible à l'adresse : http://enoc.eu/?page_id=475. Les pays et régions concernés sont l'Italie, les Pays-Bas, la Flandre, la Grèce, la Wallonie, l'Ecosse, l'Angleterre et la France.

³⁶³ *Ibid.*

³⁶⁴ Kokkevi, A. *et. al.*, *The repercussions of the economic recession in Greece on adolescents and their families: document de travail Innocenti n° 2014-07* (UNICEF Office of Research, 2014).

³⁶⁵ *Ibid.*

Bien que beaucoup d'enfants semblent avoir de bonnes relations avec leurs parents, ils estiment que la misère peut nuire à ces relations et aux rapports mutuels des deux parents, ce qui peut provoquer l'éclatement de la famille³⁶⁶. Les enfants évoquent des scénarios où leurs parents doivent travailler de longues heures et manquent donc de temps à leur consacrer³⁶⁷. En Grèce, une étude note que : « ... selon une proportion notable d'élèves, la crise économique a imposé un fardeau considérable à leur famille, ce qui provoque des tensions et des disputes et qui affecte la vie quotidienne »³⁶⁸.

10.3. Enfants, pauvreté et participation

Selon un rapport d'*Eurochild*, des indications dans toute l'Europe donnent à penser que l'ensemble des enfants – y compris les enfants défavorisés et exclus – pourraient prendre part aux décisions affectant leur vie³⁶⁹. La participation des enfants défavorisés peut contribuer à percevoir différemment la misère et l'exclusion sociale des enfants et peut aider à déterminer des mesures plus efficaces pour les combattre. Ce travail, qui part d'études de cas réalisées par des ONG européennes³⁷⁰, montre que tous les services, y compris ceux qui œuvrent avec les enfants et les jeunes les plus défavorisés ou les plus traumatisés, peuvent élaborer des activités participatives. Le rapport conclut que dès lors qu'ils sont associés à ces mesures, les enfants défavorisés peuvent devenir des personnes bien informées et autonomes : « bien que cela demande souvent du temps et que cela exige des ressources de faire participer les enfants et les jeunes les plus vulnérables, le résultat pour leur épanouissement personnel et leur évolution dans la vie est souvent positif »³⁷¹.

En général, les enfants en situation vulnérable qui sont le plus exposés à la misère, connaissent moins bien leurs droits ; notamment le droit de participer³⁷². Ainsi les recherches réalisées par *Eurochild* ont établi que les enfants des catégories vulnérables sont bien plus mal informés que les autres. Elles montrent que les professionnels devraient donc être formés aux méthodologies participatives et choisir celles d'entre elles qui sont les plus efficaces quand ils œuvrent avec des enfants vulnérables³⁷³.

10.4. Opinion des enfants sur les dépenses publiques

Une récente consultation à grande échelle sur les crédits affectés à l'enfance a été réalisée auprès d'enfants de 71 pays³⁷⁴, quatorze d'Europe occidentale et sept d'Europe orientale. L'étude montre que les enfants veulent sans aucun doute être écoutés sur des questions telles que les coupes budgétaires. Les enfants sont des experts dans ce domaine. En effet, « *Eux*

³⁶⁶ Martin et Hart, *supra* note 344.

³⁶⁷ Martin et Hart, *supra* note 344.

³⁶⁸ Kokkevi *et. al.*, *supra* note 365.

³⁶⁹ Schuurman, *supra* note 243.

³⁷⁰ Les ONG qui ont participé sont les suivantes : Action for Children (RU), FEDAIA (Espagne), KREM (Norvège), UNICEF (Belgique), et le Conseil national néerlandais de l'enfance et des établissements de prise en charge des enfants aux Pays-Bas.

³⁷¹ Schuurman, *supra* note 243.

³⁷² Schuurman, *supra* note 20.

³⁷³ *Ibid.*

³⁷⁴ Lundy, L., Orr, K. et Marshall, C., *Towards better investment in the rights of the child: The views of children* (Queen's University Belfast, 2015). 2 693 enfants âgés de 10 à 18 ans ont été consultés dans 71 pays du monde entier.

seuls savent ce qui leur manque le plus »³⁷⁵. Les enfants ont une idée claire de l'approche que les autorités devraient suivre pour affecter des crédits afin de promouvoir les droits des enfants. Bien que les réponses aient varié selon la situation, les enfants considèrent en général qu'il est dans l'intérêt de la société dans son ensemble d'affecter des crédits aux droits des enfants aujourd'hui et à l'avenir et que faute de le faire pour assurer aux enfants un niveau de vie adéquat, les enfants ne pourront pas jouir de leurs autres droits³⁷⁶.

On a demandé aux enfants qui ont participé l'enquête s'ils étaient d'accord avec ce que les autorités pensent des enfants quand elles prennent des décisions budgétaires. En Europe occidentale, 38% étaient « d'accord » ou « particulièrement d'accord » et 49% « pas d'accord ou « absolument pas d'accord » avec cet énoncé contre 25% et 51% respectivement en Europe orientale. L'enquête présentait aussi des exemples spécifiques de droits des enfants et demandait aux personnes interrogées d'indiquer ceux auxquels, selon eux, les autorités ne consacraient pas des crédits suffisants. La toute première priorité des enfants en Europe occidentale et orientale était « l'aide aux ménages qui ne peuvent se payer leur alimentation / leur logement etc. ». Venaient ensuite, pour les enfants d'Europe orientale, « des soins de santé accessibles » et enfin, « l'éducation ». En Europe occidentale, « la protection contre les agressions » occupait la seconde place, et « le fait d'être pris au sérieux », la troisième³⁷⁷.

Parmi les principaux enseignements à tirer de l'étude, figurent le fait que les affectations publiques de crédits doivent couvrir l'ensemble des enfants, en particulier ceux qui vivent dans des conditions précaires. Il faut que ces aides reflètent et satisfassent les besoins des enfants dans la société et dans les localités où ils vivent. L'aide accordée aux familles permet de soutenir les enfants. L'étude conclut en outre que les autorités devraient informer de leur politique en faveur des enfants, y compris par des moyens accessibles aux enfants. Les décisions prises dans ce domaine devraient être prises à bon escient pour protéger les droits des enfants, aujourd'hui et à l'avenir. Enfin, les enfants souhaitent être associés aux prises de décisions des autorités en matière budgétaire. Ils estiment que leurs perceptions des choses aideraient les autorités à prendre des décisions plus satisfaisantes en matière d'affectation de crédits. A ce propos, un enfant d'Europe orientale estimait ceci : « *Peut-être devraient-ils être formés pour comprendre notre position* »³⁷⁸.

10.5 Effets sur certaines catégories

La même étude invitait les enfants à identifier les groupes d'enfants de leur voisinage qui pouvaient ne pas jouir des mêmes droits parce qu'ils manquaient des ressources nécessaires pour faire face à la situation particulière qui était la leur³⁷⁹. Les réponses cochées le plus fréquemment en Europe orientale étaient « les enfants ayant très peu d'argent », suivies par « les enfants sans abri » et « les enfants handicapés ». Le résultat était quasiment le même en Europe occidentale, bien que la deuxième et la troisième priorités soient inversées.

D'autres travaux de recherche brossent un tableau plus détaillé des réalités sous-tendant ces conclusions. Une étude en Ecosse s'est intéressée à 145 jeunes sans-abris pour connaître leur expérience. Elle a montré que la plupart d'entre eux (84%) avaient fugué avant l'âge de

³⁷⁵ *Ibid.*

³⁷⁶ *Ibid.*

³⁷⁷ *Ibid.*

³⁷⁸ *Ibid.*

³⁷⁹ *Ibid.*

16 ans – souvent à plusieurs reprises³⁸⁰. Plus de la moitié des sans-abris qui avaient fugué avaient été contraints de partir. Près des deux tiers (63%) de ceux qui avaient fugué s'étaient retrouvés à la rue. La plupart des personnes interrogées ont souligné que si elles avaient reçu de l'aide chez elles ou à l'école, cela les aurait peut-être dissuadé de fuguer³⁸¹. Les enfants qui ont participé au manifeste du Parlement écossais des jeunes étaient favorables à une aide pour les enfants et les jeunes sans-abris, 88% reprenant à leur compte l'énoncé : « *aucun enfant ni aucun jeune ne devrait avoir à vivre sans disposer d'un foyer. Il faudrait offrir davantage d'aide à ceux qui sont sans abri...* »³⁸².

Les enfants handicapés risquent davantage d'être réduits à la misère. Des recherches réalisées par le Commissariat aux enfants d'Angleterre auprès de 71 enfants handicapés en donnent des exemples saisissants³⁸³. Certains enfants handicapés et leurs parents ont raconté qu'ils ne pouvaient pas se chauffer comme il faut, ni se payer les habits et / ou les produits alimentaires nécessaires. Certains indiquent qu'ils ne sont pas mis au courant de la prise de décisions concernant l'aménagement de leur domicile, ni invités à y participer. Selon d'autres, l'adaptation de leur logement souffre de retards. Certains n'ont pas assez d'espace à disposition pour mener une vie autonome. Ils soulignent que le manque de revenus est souvent aggravé par une insuffisance de services, d'aide personnelle ou d'informations. Les enfants handicapés sont également désavantagés sur le plan économique en raison du coût plus élevé de leurs conditions de vie, dû aux services supplémentaires ou aux produits spéciaux nécessaires afin de satisfaire les besoins des enfants et des jeunes handicapés. Beaucoup estiment que les prestations sont insuffisantes et qu'elles ne couvrent pas ces coûts³⁸⁴. Les enfants interrogés dans le cadre de l'étude proposent de réformer le système de prestation, de protection et d'aide sociale. En particulier, ils sont d'avis que les postes budgétaires concernés devraient être considérés comme prioritaires pour faire en sorte que les enfants handicapés disposent des conditions de base nécessaires à leur vie quotidienne. Il faudrait élaborer des projets de réformes de la sécurité sociale et de l'étendue des prestations en écoutant les enfants handicapés et leur famille, et en tenant dûment compte de leur opinion. Il conviendrait d'améliorer l'offre de services, leur pertinence et les délais nécessaires pour les assurer³⁸⁵.

Les recherches réalisées dans des pays comme la Slovaquie³⁸⁶ et la Moldova³⁸⁷ montrent aussi que le risque de vivre dans la misère est plus important pour des groupes vulnérables comme les enfants abandonnés par leurs parents lorsque ceux-ci ont émigré à l'étranger à la recherche de travail. Un grand nombre d'enfants évoqués dans ces études soulignent qu'ils se livrent soit à des activités domestiques, soit à d'autres activités destinées à contribuer à la sécurité financière de leur famille. De plus, beaucoup d'enfants ont dû prendre en charge le foyer de leurs parents et leurs frères et sœurs plus jeunes en raison de la migration et du

³⁸⁰ Shelter Scotland, *Running away and future homelessness – the missing link?* (Shelter Scotland, 2011). Les jeunes interrogés avaient entre 16 et 24 ans.

³⁸¹ *Ibid.*

³⁸² Parlement écossais des jeunes, *supra* note 209.

³⁸³ Larkins, C. *et al.*, *“We want to help people see things our way”: A rights-based analysis of disabled children's experience living with low income* (Children's Commissioner for England, 2013). Voir aussi Children's Commissioner for England, *supra* note 287.

³⁸⁴ Larkins, *et al.*, *ibid.*

³⁸⁵ *Ibid.*

³⁸⁶ Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in the Slovak Republic*, *supra* note 90.

³⁸⁷ Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in the Republic of Moldova*, *supra* note 8.

travail de leurs parents à l'étranger. Un grand nombre de ces enfants ne peuvent plus aller à l'école.

11. Conclusions

la présente étude documentaire a passé en revue des travaux de recherche sur l'opinion d'enfants placés dans des situations très différentes. Il était difficile de résumer les nombreuses conclusions dans une même étude. Cependant, certaines constantes ressortent de l'éventail d'opinions et d'expériences évoquées. Pour la plupart, les enfants d'Europe souhaitent être entendus et avoir de l'influence sur les questions relatives à leur prise en charge, à leur famille, à leurs proches et à la société en général. Il est clair que des efforts sont déployés pour faciliter une telle situation, mais les enfants souhaitent qu'on en fasse davantage dans ce domaine. Il en va notamment ainsi des enfants défavorisés et des enfants de pays où la participation des mineurs va moins de soi. Les enfants estiment souvent que les adultes ne leur font pas confiance ou qu'ils ne les respectent pas. Ils sont désabusés de voir que les initiatives lancées pour entendre leur opinion restent vaines ou ne suscitent aucune réaction. Ils ont le sentiment que ceux qui œuvrent auprès d'eux et qui prennent des décisions qui les concernent, voire qui adoptent des actes touchant l'ensemble de la population, devraient être formés pour mieux reconnaître et utiliser la contribution précieuse que peuvent faire les enfants.

On ne s'étonnera pas de trouver une autre conclusion générale : les enfants apprécient beaucoup leur famille et leurs amis. La plupart des enfants interrogés, qu'ils soient placés, qu'ils soient membres de minorités ou qu'ils connaissent la misère, donnent une grande importance à ces relations. Cela a des conséquences sur la mise en œuvre des droits des enfants. Il semble que dans bien des cas, les enfants ne souhaitent pas avoir affaire à des professionnels, par exemple pour recevoir une aide et des renseignements sur les procédures juridiques. Ils veulent plutôt être aidés et informés par des amis sûrs et des proches. Il faut que les décideurs réfléchissent à des moyens de faire participer les parents et les aidants aux processus où les enfants ont besoin d'information et de soutien³⁸⁸. Il est nécessaire de se demander pourquoi les enfants se méfient de ces responsables, qui ont vocation à les aider, et de rechercher des moyens de bâtir la confiance de manière à ce que les enfants puissent demander une assistance quand ils en ont besoin. Il convient de reconnaître que les enfants craignent souvent de perdre toute influence sur des situations déjà très difficiles, en raison d'un paternalisme déplacé s'ils demandent de l'aide. Les autorités doivent aussi faire davantage d'efforts pour faire en sorte que les personnes vulnérables comme celles qui sont placées dans des foyers d'accueil et les enfants victimes de l'exploitation sexuelle, bâtissent une ou plusieurs relations de confiance, étant donné que c'est là un thème important, exprimé à maintes reprises par des groupes d'enfants.

Aux yeux des enfants d'Europe, la question des ressources apparaît comme un point primordial lié aux droits fondamentaux. L'éducation et l'emploi des mineurs pâtissent du climat économique actuel et de beaucoup de politiques gouvernementales, de même que l'offre de services essentiels aux enfants défavorisés et handicapés. Ce contexte influence donc la santé psychologique des enfants. Ainsi que la présente étude documentaire le résume, la récession et les coupes budgétaires qu'elle a entraînées suscitent chez les enfants de la préoccupation au sujet de leur famille et de leur avenir. Surtout, beaucoup de recommandations formulées par les enfants concernent le traitement réservé aux questions liées à leurs droits comme la formation et la sensibilisation. Ces activités doivent aussi être financées. On ne peut nier en effet que la formation par exemple en vue d'aider les enfants à participer ; et la sensibilisation à des problèmes comme la discrimination à l'encontre des

³⁸⁸ Voir par ex. : Kilkelly, *supra* note 4.

enfants ; auront un effet bénéfique dans tous les domaines liés aux droits des enfants en Europe.